

---

## **Annexe 4 Outils de communication**

---

---

**Séance d'information publique du 17 juin 2002**

---



Dessau-Soprin inc.  
1441, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 500  
Montréal (Québec) Canada H3G 1T7  
Téléphone : (514) 281-1010  
Télécopieur : (514) 875-2666  
Courriel : [enviro@dessausoprin.com](mailto:enviro@dessausoprin.com)  
Site Web : [www.dessausoprin.com](http://www.dessausoprin.com)

**PAR MESSAGERIE**

Le 11 juin 2002

Madame, Monsieur  
Rue Richard  
Montréal-Est

Madame, Monsieur,

Nous préparons des travaux à proximité de votre quartier qui visent à décontaminer le secteur 103 de la zone portuaire de Montréal. Ce projet est sous la responsabilité du Groupe de restauration (Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada), en collaboration avec Environnement Canada. Le projet nous amènera en 2004 à effectuer près de chez vous des travaux de dragage pour enlever les sédiments contaminés de ce secteur et éviter qu'ils ne contribuent à la pollution du fleuve Saint-Laurent dans l'avenir.

Afin de vous informer plus en détail sur ces travaux qui vous concernent directement, nous vous invitons à une séance d'information publique **le lundi 17 juin à 19h** au :

**Centre Edouard- Rivet  
11 111, rue Notre Dame  
Montréal-Est, H1B 2V7**

Lors de cette rencontre, Dessau-Soprin présentera le projet et répondra à vos questions.

Nous espérons vous retrouver vous et vos voisins, le 17 juin.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Dessau-Soprin



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dessau-Soprin inc. pour le Groupe de restauration

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### « CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN » PROJET DE DÉCONTAMINATION DES BAIES DU SECTEUR 103 DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

**Montréal, le 13 juin 2002 :** Le Groupe de restauration passe à l'action avec son projet de décontamination des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal dans l'arrondissement de Montréal-Est.

Le Groupe de restauration organise lundi le 17 juin 2002 une séance d'information publique afin de présenter le projet, répondre aux questions du public et recueillir les préoccupations et commentaires de la population. La rencontre aura lieu au Centre Édouard-Rivet au 11111, rue Notre-Dame à Montréal-Est à 19 h.

#### **Corriger hier pour préserver demain**

Les sédiments des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal sont contaminés en métaux et en hydrocarbures à la suite d'activités industrielles passées. Cette contamination représente un risque potentiel pour la faune aquatique et pourrait constituer une source de pollution de l'eau. Le Groupe de restauration en est conscient et a décidé d'intervenir.

#### **Le projet en bref**

Le projet consiste à draguer les sédiments contaminés du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal, puis à les transporter, les traiter et les éliminer de manière sécuritaire. Le scénario privilégié par le Groupe de restauration comprend quatre étapes :

- La première étape est celle du dragage des sédiments contaminés et de leur transport vers les lieux temporaires d'entreposage et de traitement.
- La seconde étape est celle du pré-traitement pour assécher les sédiments avant de les traiter ou de les éliminer.
- La troisième étape consiste en un traitement biologique pour les sédiments asséchés contaminés en hydrocarbures seulement.
- La quatrième étape consiste à éliminer les sédiments asséchés et traités ou asséchés seulement : environ 50 % des sédiments serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sanitaire tandis que l'autre 50 % serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé.

Le Groupe de restauration est constitué de l'Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada, en collaboration avec Environnement Canada.

La séance d'information publique s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement qui est en cours de réalisation.

#### **Pour information :**

Dessau-Soprin inc.

Sylvie Côté, chargée de projets Études environnementales

(514) 281-1033, poste 2716

## **Avis public**

Adressé aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Est et à toute personne ou organisme intéressé

### **Séance d'information publique**

Le Groupe de restauration, constitué de l'Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada en collaboration avec Environnement Canada, travaille à un **projet de décontamination des baies du secteur 103 du port de Montréal** dans l'arrondissement de Montréal-Est. Le projet consiste à enlever les sédiments contaminés de ce secteur pour éviter qu'ils ne contribuent à la pollution du fleuve Saint-Laurent dans l'avenir.

Veillez noter qu'une séance d'information publique aura lieu le 17 juin à 19 heures au Centre récréatif Edouard-Rivet, 11111, rue Notre-Dame, Montréal-Est, afin de vous informer du projet et de recueillir vos préoccupations et commentaires.

Nous espérons vous voir nombreux.

- *Affichage sur les babillards du secteur*
- *Publication dans Le Flambeau de l'Est, L'Avenir de l'Est et Les Affaires*

Séance d'information publique  
17 juin 2002

**RESTAURATION DES BAIES DU  
SECTEUR 103 DE LA ZONE  
PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

« Corriger hier pour préserver demain »



**BUT DE LA SÉANCE  
D'INFORMATION PUBLIQUE**

- ☞ Présenter le projet.
- ☞ Répondre à vos questions.
- ☞ Recueillir vos commentaires pour améliorer le projet.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Contexte
3. Projet
4. Pause-santé
5. Questions, préoccupations et commentaires
6. Clôture

**1. CONTEXTE**

**1.1 Localisation du projet**

- ☞ Dans le fleuve Saint-Laurent, de part et d'autre du quai 103 de la zone portuaire de Montréal (arrondissement de Montréal-Est).
- ☞ Sur une superficie approximative de 35 000 m<sup>2</sup>.
- ☞ Dans 2 zones d'intervention spécifiques : la partie contaminée de la baie 103 sud (cellule 1) et l'ensemble de la baie 103 nord (cellule 3).

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.2 Raison d' être du projet**

- ⇒ Les sédiments sont contaminés en hydrocarbures et en métaux à la suite d'activités industrielles passées.
- ⇒ Pendant plusieurs décennies, des usines du secteur ont contribué à la contamination des sédiments des baies en y déversant leurs eaux usées.
- ⇒ Les usines ont mis en place des programmes de réduction et de traitement de leurs eaux usées.
- ⇒ La contamination historique représente un risque pour les organismes et les plantes qui vivent dans les sédiments et pourrait constituer une source de pollution de l'eau.

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.3 Groupe de restauration**

- ⇒ Dès 1994, 3 sociétés industrielles concernées par la contamination des baies du secteur 103 se sont rassemblées avec l'Administration portuaire de Montréal et Environnement Canada pour former le Groupe de travail sur le secteur 103.
- ⇒ Entre 1995 et 2001, le Groupe de travail a fait réaliser plusieurs études en vue de la restauration des baies du secteur 103.
- ⇒ En 1999, un Groupe de restauration est constitué. Il comprend l'Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada.

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.3 Groupe de restauration (suite)**

- ⇒ En 2001, les 4 partenaires du Groupe de restauration et Environnement Canada signent un protocole d'entente concernant la restauration des baies du secteur 103.
- ⇒ Les engagements respectifs des membres signataires du protocole d'entente devraient permettre au Groupe de restauration de réaliser le projet.
- ⇒ Dessau-Soprin a le mandat de réaliser les études d'ingénierie et d'environnement nécessaires pour obtenir les autorisations gouvernementales et pour choisir un entrepreneur.

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.4 Groupe consultatif**

- ⇒ En 1999, le Comité ZIP Jacques-Cartier, qui a pour mission de promouvoir et soutenir les actions visant la protection, la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent, a réuni des représentants du milieu (groupes communautaires, environnementaux et socio-économiques), des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal, ainsi que les membres du Groupe de restauration, pour former le Groupe consultatif.
- ⇒ Ce Groupe consultatif avait pour principaux objectifs de faire évoluer le dossier vers la restauration du site et d'assurer la diffusion de l'information auprès de la population.

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.4 Groupe consultatif (suite)**

- ↳ Depuis l'embauche de Dessau-Soprin, le rôle des membres du Groupe consultatif a plutôt été de faire connaître leurs préoccupations, en regard de la forme que prendra la restauration au secteur 103.
- ↳ Le Comité ZIP a déposé des copies de toutes les études qui ont été faites au secteur 103, à la bibliothèque publique de l'arrondissement de Montréal-Est et à la Maison de la culture Mercier, pour consultation.

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.5 Composition du Groupe consultatif**

- Comité de citoyens et citoyennes de Montréal-Est
- Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal
- Comité ZIP Jacques-Cartier
- Direction de la Santé publique Montréal-Centre
- Environnement Canada
- Groupe de restauration
- Institut des Sciences de l'Environnement
- Ministère de l'Environnement du Québec
- Pro-Est
- Solidarité Mercier Est
- Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Est

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.6 Aperçu du projet**

- “ Le projet consiste à draguer les sédiments contaminés des cellules 1 et 3 du secteur 103, puis à les transporter, les assécher, les traiter et les éliminer de manière sécuritaire.
- “ Le scénario privilégié par le Groupe de restauration comprend 4 étapes :
  - ✓ Étape 1 : dragage des sédiments contaminés et transport vers des lieux temporaires d'entreposage et de traitement.
  - ✓ Étape 2 : assèchement des sédiments avant de les traiter ou de les éliminer.

**1. CONTEXTE (suite)**

**1.6 Aperçu du projet (suite)**

- ✓ Étape 3 : traitement biologique pour les sédiments asséchés contaminés en hydrocarbures seulement.
- ✓ Étape 4 : élimination des sédiments asséchés et traités ou asséchés seulement (environ 50 % des sédiments serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sanitaire et l'autre 50 % serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé par le ministère de l'Environnement).
- “ La séance d'information publique se tient dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement qui est en cours de réalisation.



## 2. PROJET

### 2.1 Étape 1 : Dragage et transport

#### Caractéristiques des sédiments contaminés :

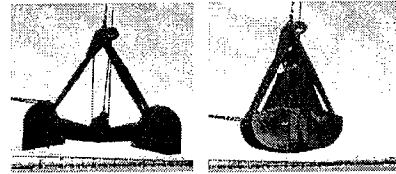
- ✓ Couche de boue noirâtre de consistance gélatineuse à forte odeur d'hydrocarbures et pouvant atteindre 2 m d'épaisseur.
- ✓ Cellule 1 : hydrocarbures pétroliers, 20 000 m<sup>3</sup> (30 000 tonnes).
- ✓ Cellule 3 : hydrocarbures pétroliers, cuivre et sélénium, 21 000 m<sup>3</sup> (31 500 tonnes).
- ✓ La contamination dépasse les critères définis pour une utilisation industrielle ou commerciale.

## 2. PROJET (suite)

### 2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)

#### Équipements et travaux :

- ✓ Dragage mécanique (excavation) au moyen d'une benne preneuse montée sur une grue et opérant à partir d'une barge.

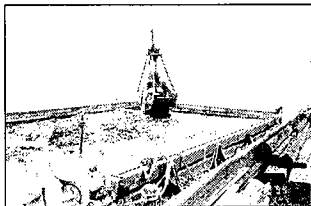


## 2. PROJET (suite)

### 2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)

#### Équipements et travaux (suite) :

- ✓ Dépôt dans une seconde barge pour le transport des sédiments jusqu'aux quais 102 et 104.



## 2. PROJET (suite)

### 2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)

#### Équipements et travaux (suite) :

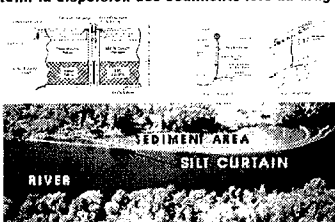
- ✓ Transbordement des sédiments au moyen d'une pelle hydraulique dans des camions munis de bennes étanches.
- ✓ Transport jusqu'aux lieux temporaires d'entreposage et de traitement.

**2. PROJET (suite)**

**2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)**

Prévention (mesures d'atténuation) :

- ✓ Installation de rideaux de confinement étanches pour retenir la dispersion des sédiments lors du dragage.

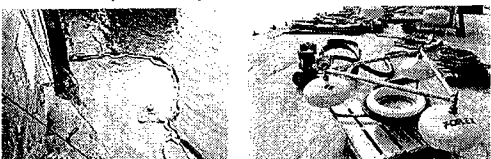


**2. PROJET (suite)**

**2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)**

Prévention (mesures d'atténuation) (suite) :

- ✓ Installation d'estacades, de boudins absorbants et d'un écumoire de surface pour confiner et récupérer les hydrocarbures flottants.



**2. PROJET (suite)**

**2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)**

Prévention (mesures d'atténuation) (suite) :

- ✓ Utilisation de camions munis de bennes étanches, d'ailettes anti-éclaboussure et de bâches rétractables.
- ✓ Circulation des camions sur des aires non contaminées seulement.
- ✓ Inspection de la propreté et de l'étanchéité des camions avant de quitter le site.
- ✓ Circulation sur la rue Gamble qui dessert presque exclusivement la Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada et sur les terrains de ces deux partenaires.

**2. PROJET (suite)**

**2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)**

Prévention (mesures d'atténuation) (suite) :

- ✓ Sécurité renforcée à la traversée de la rue Notre-Dame (piste cyclable) et de la rue Sherbrooke (des feux de circulation sont présents aux deux endroits).
- ✓ Autres ?

**2. PROJET (suite)**

**2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)**

**1<sup>re</sup> Durée des travaux :**

- ✓ Après avoir obtenu toutes les autorisations gouvernementales requises,
- ✓ Environ 3 mois au printemps 2004 (10 h / jour x 6 jours / semaine : 50 camions/jour).

**2<sup>de</sup> Principaux impacts négatifs anticipés :**

- ✓ Matières en suspension.
- ✓ Odeurs (hydrocarbures et égout).
- ✓ Bruit.
- ✓ Trafic aux intersections.

**2. PROJET (suite)**

**2.1 Étape 1 : Dragage et transport (suite)**

DIRECTION DES VENTS DOMINANTS (°) ET  
 FRÉQUENCE (JOURS MOYENS / JOUR)  
 AVEC L'ORIENTATION DE LA FLEUR, MOQUE  
 DE LA DIRECTION VENT LAQUELLE LE VENT  
 BOUTE

**2. PROJET (suite)**

**2.2 Étape 2 : Assèchement**

**1<sup>er</sup> Équipements et travaux :**  
**Cellule 1 / Sur les terrains de la Pétrolière Impériale :**

- ✓ Stockage des sédiments dans un bassin construit dans l'enceinte confinée d'anciens réservoirs de produits pétroliers.
- ✓ Transfert sur une aire d'assèchement asphaltée au moyen d'une pelle hydraulique et de camions.
- ✓ Épandage en couche de 300 mm.
- ✓ Retournement des sédiments au moyen d'une herse agricole.
- ✓ Chargement des sédiments secs dans des camions au moyen d'une pelle hydraulique.

**2. PROJET (suite)**

**2.2 Étape 2 : Assèchement (suite)**

**2<sup>de</sup> Équipements et travaux :**  
**Cellule 3 / Sur les terrains de Produits Shell Canada :**

- ✓ Stockage des sédiments dans un bassin construit dans l'enceinte confinée d'anciens réservoirs de produits pétroliers.
- ✓ Assèchement dans le bassin d'entreposage.
- ✓ Enlèvement de la croûte de sédiments secs avec une pelle hydraulique et chargement dans les camions.

**2. PROJET (suite)**

**2.2 Étape 2 : Assèchement (suite)**

Prévention (mesures d'atténuation) (suite) :

- ✓ Récupération des eaux de pluie et des eaux d'égouttement.
- ✓ Acheminement aux installations de traitement des eaux usées de la Pétrolière Impériale et de Produits Shell Canada.
- ✓ Autres ?

**2. PROJET (suite)**

**2.2 Étape 2 : Assèchement (suite)**

Durée des travaux :

- ✓ Cellule 1 : environ 12 semaines de l'été 2004.
- ✓ Cellule 3 : environ 26 semaines, durant les étés 2004 et 2005.

Principaux impacts négatifs anticipés :

- ✓ Odeurs (hydrocarbures et égout).

**2. PROJET (suite)**

**2.3 Étape 3 : Traitement cellule 1**

Cellule 1 / Traitement biologique :


- ✓ Les micro-organismes naturellement présents dans les sédiments dégraderont les hydrocarbures.
- ✓ De l'air, de l'eau et des amendements pourront être apportés aux sédiments pour accélérer la dégradation biologique.

**2. PROJET (suite)**

**2.3 Étape 3 : Traitement cellule 1**

Équipements et travaux :

- ✓ Construction de piles de sédiments asséchés (biopiles) au moyen d'une pelle hydraulique.



**2. PROJET** (suite)

**2.3 Étape 3 : Traitement cellule 1**  
(suite)

Prévention (mesures d'atténuation) :

- ✓ Installation de membranes (toiles) de fond et de recouvrement des piles pour isoler les sédiments du sol, de l'eau de pluie et de l'air ambiant.
- ✓ Traitement de l'eau de drainage des piles dans les installations de la Pétrolière Impériale.
- ✓ Utilisation d'un filtre biologique pour traiter les gaz produits par la dégradation biologique des hydrocarbures.
- ✓ Vérification de l'efficacité du traitement et correction au besoin.
- ✓ Autres ?

**2. PROJET** (suite)

**2.3 Étape 3 : Traitement cellule 1**  
(suite)

Durée des travaux :

- ✓ Environ 16 mois, de l'été 2004 à l'automne 2005.

Principaux impacts négatifs anticipés :

- ✓ Aucun impact significatif identifié pour le moment.

**2. PROJET** (suite)

**2.3 Étape 3 : Traitement cellule 3**

Cellule 3 / Pas de traitement :




- ✓ En raison de leur contamination mixte, ces sédiments ne peuvent être traités pour réduire le volume à éliminer dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé.
- ✓ Deux (2) options ont été étudiées : traitement biologique et traitement physico-chimique.

**2. PROJET** (suite)

**2.3 Étape 3 : Traitement cellule 3**  
(suite)

Cellule 3 / Pas de traitement (suite) :





- ✓ Le traitement biologique pourrait réduire la contamination en hydrocarbures, mais les métaux seraient toujours présents et le volume à enfouir de manière sécuritaire ne serait pas réduit.
- ✓ Le traitement physico-chimique permettrait de réduire la contamination en hydrocarbures et en métaux, mais aucune technologie n'est actuellement disponible à l'échelle commerciale pour traiter d'aussi grandes quantités de sédiments.



## 2. PROJET (suite)

### 2.4 Étape 4 : Élimination





- “ Une fois sortis de l'eau, les sédiments deviennent des sols et seront gérés selon les lois, règlements et politiques du Gouvernement du Québec.
- “ Environ 50 % des sédiments (cellule 1) pourront être éliminés dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou réutilisés sur un site de la Pétrolière Impériale.
- “ L'autre 50 % (cellule 3) devront être éliminés dans un lieu d'enfouissement sécurisé autorisé (Cintec Environnement, Enfoui-Bec, Horizon Environnement).



## 2. PROJET (suite)

### 2.4 Étape 4 : Élimination (suite)





- “ Équipements et travaux :
  - ✓ Chargement au moyen d'une pelle hydraulique et transport par camion jusqu'aux lieux d'élimination finale.
- “ Prévention (mesures d'atténuation) :
  - ✓ Utilisation de camions munis de bâches rétractables.
  - ✓ Circulation des camions sur des aires non contaminées seulement.



## 2. PROJET (suite)

### 2.4 Étape 4 : Élimination (suite)


- “ Prévention (mesures d'atténuation) (suite) :
  - ✓ Inspection de la propreté et de l'étanchéité des camions avant leur départ.
  - ✓ Obligation des camionneurs de suivre un itinéraire qui minimise les nuisances à la population.
  - ✓ Autres ?



## 2. PROJET (suite)

### 2.4 Étape 4 : Élimination (suite)



- “ Durée des travaux :
  - ✓ Cellule 1 : environ 4 semaines à l'automne 2005 (environ 75 camions / jour).
  - ✓ Cellule 3 : environ 14 semaines à l'été 2004 et environ 12 semaines à l'été 2005 (environ 40 camions / semaine).
- “ Principaux impacts négatifs anticipés :
  - ✓ Augmentation temporaire de la circulation lourde.





### **3. QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES**



#### **3.1 Quatre étapes du projet**

1. Dragage des sédiments contaminés et transport vers les lieux temporaires d'entreposage et de traitement.
  2. Assèchement des sédiments.
  3. Traitement biologique des sédiments de la cellule 1.
  4. Élimination des sédiments asséchés, traités ou non, dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé.
- 
- 



### **3. QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES (suite)**



#### **3.2 Principaux impacts négatifs anticipés**

- “ Odeurs, bruit, trafic.
  - “ Les impacts négatifs seront temporaires et le projet aura pour résultat de restaurer un milieu aquatique contaminé.
- 
- 



### **3. QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES (suite)**



#### **3.3 Processus d'échanges**

- “ Rappel des questions et commentaires de la séance de ce soir.
  - “ Séance à venir en septembre avant le dépôt (gouvernements du Québec et du Canada) de l'étude d'impact sur l'environnement (détails sur les impacts et précautions).
  - “ Période d'information après que le ministère de l'Environnement du Québec aura jugé recevable l'étude d'impact : cette démarche est sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
- 
- 



### **3. QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES (suite)**

#### **3.4 Votre opinion compte**

- “ Par courrier, téléphone, télécopieur ou courriel : une feuille de commentaires disponible à l'arrière de la salle regroupe toutes les informations requises pour rejoindre Dessau-Soprin.
  - “ Un compte rendu de la séance de ce soir sera rédigé et disponible d'ici 2 semaines à la Maison de la culture Mercier et à la bibliothèque publique de l'arrondissement de Montréal-Est.
  - “ Une copie du compte rendu pourra également être postée ou expédiée par courriel à ceux qui en feront la demande à Dessau-Soprin.
- 
- 

# Bulletin d'information

## PROJET DE RESTAURATION DES BAIES DU SECTEUR 103 DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

Séance d'information publique  
17 juin 2002

Ce bulletin d'information  
présente :

ÉTAPE 1 Dragage  
et transport

ÉTAPE 2 Assèchement

ÉTAPE 3 Traitement

ÉTAPE 4 Élimination

### LE CONTEXTE

Les sédiments des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal sont contaminés en métaux et en hydrocarbures à la suite d'activités industrielles passées. Cette contamination représente un risque potentiel pour la faune aquatique et pourrait constituer une source de pollution de l'eau. Le Groupe de restauration en est conscient et a décidé d'intervenir.

### LE PROJET EN BREF

Le projet consiste à draguer les sédiments contaminés des cellules 1 et 3 du secteur 103, puis à les transporter, les assécher, les traiter et les éliminer de manière sécuritaire.

Le scénario privilégié par le Groupe de restauration comprend 4 étapes :

- √ Étape 1 : dragage des sédiments contaminés et transport vers des lieux temporaires d'entreposage et de traitement.
- √ Étape 2 : assèchement des sédiments avant de les traiter ou de les éliminer.
- √ Étape 3 : traitement biologique pour les sédiments asséchés contaminés en hydrocarbures seulement.
- √ Étape 4 : élimination des sédiments asséchés et traités ou asséchés seulement (environ 50 % des sédiments serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sanitaire et l'autre 50 % serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé par le ministère de l'Environnement).



## ÉTAPE 1 : DRAGAGE ET TRANSPORT

**CELLULE 1 : HYDROCARBURES PÉTROLIERS, 20 000 M<sup>3</sup> (30 000 TONNES)**

**CELLULE 3 : HYDROCARBURES PÉTROLIERS, CUIVRE ET SÉLÉNIUM, 21 000 M<sup>3</sup> (31 500 TONNES)**

- ⇒ Dragage mécanique (excavation) au moyen d'une benne preneuse montée sur une grue et opérant sur une barge.
- ⇒ Dépôt dans une seconde barge pour le transport des sédiments jusqu'aux quais 102 et 104.
- ⇒ Transbordement des sédiments au moyen d'une pelle hydraulique dans les camions munis de bennes étanches.
- ⇒ Transport jusqu'aux lieux temporaires d'entreposage et de traitement.
- ⇒ Durée des travaux : Environ 3 mois au printemps 2004 (après avoir obtenu toutes les autorisations gouvernementales requises).

## ÉTAPE 2 : ASSÈCHEMENT

- **CELLULE 1 / SUR LES TERRAINS DE LA PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE :**
  - stockage des sédiments dans un bassin construit dans l'enceinte confinée d'anciens réservoirs de produits pétroliers.
  - transfert sur une aire d'assèchement asphaltée au moyen d'une pelle hydraulique et de camions.
  - épandage en couche de 300 mm.
  - retournement des sédiments au moyen d'une herse agricole.
  - chargement des sédiments secs dans des camions au moyen d'une pelle hydraulique.
- **CELLULE 3 / SUR LES TERRAINS DE PRODUITS SHELL CANADA :**
  - stockage des sédiments dans un bassin construit dans l'enceinte confinée d'anciens réservoirs de produits pétroliers.
  - assèchement dans le bassin d'entreposage.
  - enlèvement de la croûte de sédiments secs avec une pelle hydraulique.
- **DURÉE DES TRAVAUX :**
  - Cellule 1 : Environ 12 semaines de l'été 2004
  - Cellule 3 : Environ 26 semaines, durant les étés 2004 et 2005

## **ÉTAPE 3 : TRAITEMENT**

### **▪ CELLULE 1 / TRAITEMENT BIOLOGIQUE :**

- les micro-organismes naturellement présents dans les sédiments dégraderont les hydrocarbures.
- de l'air, de l'eau et des amendements pourront être apportés aux sédiments pour accélérer la dégradation biologique.
- construction de piles de sédiments asséchés (biopiles) au moyen d'une pelle hydraulique.

### **▪ DURÉE DES TRAVAUX :**

- environ 16 mois, de l'été 2004 à l'automne 2005.

### **▪ CELLULE 3 / PAS DE TRAITEMENT :**

- en raison de leur contamination mixte, ces sédiments ne peuvent être traités pour réduire le volume à éliminer dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé.
- 2 options ont été étudiées : traitement biologique et traitement physico-chimique.
- le traitement biologique pourrait réduire la contamination en hydrocarbures, mais les métaux seraient toujours présents et le volume à enfouir de manière sécuritaire ne serait pas réduit.
- le traitement physico-chimique permettrait de réduire la contamination en hydrocarbures et en métaux, mais aucune technologie n'est actuellement disponible à l'échelle commerciale pour traiter d'aussi grandes quantités.

## **ÉTAPE 4 : ÉLIMINATION**

- ⇒ Une fois sortis de l'eau, les sédiments deviennent des sols et seront gérés selon les lois, règlements, et politiques du Gouvernement du Québec.
- ⇒ Environ 50 % des sédiments (cellule 1) pourront être éliminés dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou réutilisés sur un site de la Pétrolière Impériale.
- ⇒ L'autre 50 % (cellule 3) devront être éliminés dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé (Cintec Environnement, Enfoui-Bec, Horizon Environnement).
- ⇒ Chargement au moyen d'une pelle hydraulique et transport par camion jusqu'aux lieux d'élimination finale.
- ⇒ **DURÉE DES travaux :**
  - Cellule 1 : environ 4 semaines à l'automne 2005
  - Cellule 3 : environ 14 semaines à l'été 2004 et environ 12 semaines à l'été 2005

## **IMPACTS NÉGATIFS ANTICIPÉS**

- ⇒ Les détails sur les impacts et précautions (mesures d'atténuation) seront présentés lors d'une séance d'information publique en septembre prochain.
- ⇒ Les principaux impacts négatifs anticipés sont les suivants : odeurs (hydrocarbures, égout), bruit, trafic.
- ⇒ Les impacts négatifs seront temporaires et le projet aura pour résultat de restaurer un milieu aquatique contaminé.



Comité **ZIP** Jacques-Cartier

**LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION  
SUR LA PROBLÉMATIQUE DES SÉDIMENTS CONTAMINÉS DU SECTEUR 103 DE LA  
ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**ADS GROUPE-CONSEIL INC.**

*Sélection d'options et développement de scénarios d'intervention pour la restauration des baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Rapport synthèse*  
Montréal (Québec), Septembre 1996

**ADS GROUPE-CONSEIL INC.**

*Sélection d'options et développement de scénarios d'intervention pour la restauration des baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Scénarios supplémentaires*  
Montréal (Québec), Juillet 1996

**BEAK**

*Évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine secteur 103 de la zone portuaire de Montréal Rapport final*  
Montréal (Québec), Mars 1998

**CENTRE SAINT-LAURENT - ENVIRONNEMENT CANADA**

*Caractérisation bionalytique complémentaire des sédiments du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal*  
Montréal (Québec), Mars 1999

**COMITÉ MULTIPARTITE SUR LES SITES CONTAMINÉS DU SAINT LAURENT**

*Rapport du Comité multipartite sur les sites contaminés du Saint-Laurent susceptibles d'avoir un impact sur le béluga*  
Montréal (Québec), Septembre 1998

**ENVIRONNEMENT CANADA**

*Problématique des sédiments contaminés des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal - Rapport du groupe de travail*  
Montréal (Québec), Mai 1998

**ENVIRONNEMENT CANADA**

*La contamination des sédiments de la zone portuaire de Montréal – État de la situation et solutions envisagées*  
Montréal (Québec), 1993

ENVIRONNEMENT ILLIMITÉ INC.

*Étude courantométrique dans les baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal*  
Montréal (Québec), Mai 1997

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL INC.

*Caractérisation et répartition spatiale des sédiments dans les baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Volume 1*  
Longueuil (Québec), Février 1995

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL INC.

*Caractérisation et répartition spatiale des sédiments dans les baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Volume 2*  
Longueuil (Québec), Février 1995

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL

*Caractérisation et répartition spatiale des sédiments dans les baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Résumé*  
Montréal (Québec), Novembre 1995

HAMILTON HARBOUR RAP IMPLEMENTATION

*Remedial Action Plan for Hamilton Harbour : 1998 Status Report*  
Burlington (Ontario), Septembre 1998

INRS- GÉORESSOURCES - CENTRE DE RECHERCHE MINÉRALES

*Développement d'un procédé de traitement de sédiments contaminés par utilisation de technologies minéralurgiques* Résumé exécutif  
Sainte-Foy (Québec), Mai 1997

SCIENCE APPLICATIONS INTERNATIONAL CORPORATION (SAIC CANADA)

*Faisabilité du traitement des sédiments présents dans le secteur 103 du port de Montréal : Résultats des essais de traitement à l'échelle semi-industrielle Rapport final*  
Montréal (Québec), 19 juillet 1999

**NOTE :** Des documents synthèses, produits par le Comité ZIP Jacques-Cartier, faisant l'analyse des principaux aspects liés à la problématique des sédiments du secteur 103 seront aussi bientôt disponibles

**RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3**  
**DES BAIES DU SECTEUR 103**  
**DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »**

**VOTRE AVIS EST IMPORTANT - SI VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES,  
S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS :**

Dessau-Soprin inc.  
1441, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 500  
Montréal (Québec)  
H3G 1T7

Sylvie Côté, chargée de projet  
Études environnementales  
Tél. : (514) 281-1033 poste 2716  
Tél. : (514) 875-2666  
Courriel : [sylvie.cote@dessausoprin.com](mailto:sylvie.cote@dessausoprin.com)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



Projet n°  
450897

Séance d'information publique / 17 juin 2002

Page 1 de 10

Date 02-06-17

Nom du projet : Restauration des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal

Nom du client : **GROUPE DE RESTAURATION**

Objet : Présentation du projet + Questions, préoccupations et commentaires

Heure : 19 h 00 à 21 h 45

Lieu : Centre récréatif Édouard-Rivet, 11 111 rue Notre-Dame, Montréal-Est

Présences : Mesdames et messieurs :  
  
Représentants de Dessau-Soprin, du  
Groupe de restauration et du Groupe  
consultatif, ainsi que le public intéressé  
(environ 35 personnes au total)

Distribution : À toutes les personnes intéressées

Émis par : Sylvie Côté  
Chargée de projets – Études environnementales  
Environnement et Développement durable  
Le 12 juillet 2002



<b>Projet n°</b> 450897	<b>Séance d'information publique / 17 juin 2002</b>	<b>Page</b> 2 de 10
		<b>Date</b> 02-06-17

<b>Article n°</b>	<b>Description</b>
-------------------	--------------------

**1. PRÉSENTATION DU PROJET****1.1 Contexte**

Les sédiments des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal sont contaminés en métaux et en hydrocarbures à la suite d'activités industrielles passées. Cette contamination représente un risque potentiel pour la faune aquatique et pourrait constituer une source de pollution de l'eau. Le Groupe de restauration en est conscient et a décidé d'intervenir.

**1.2 Projet en bref**

Le projet consiste à draguer les sédiments contaminés des cellules 1 et 3 du secteur 103, puis à les transporter, les assécher, les traiter et/ou les éliminer de manière sécuritaire.

Le scénario privilégié par le Groupe de restauration comprend 4 étapes :

- Étape 1 : dragage des sédiments contaminés et transport vers des lieux temporaires d'entreposage et de traitement;
- Étape 2 : assèchement des sédiments avant de les traiter ou de les éliminer;
- Étape 3 : traitement biologique pour les sédiments asséchés contaminés en hydrocarbures seulement;
- Étape 4 : élimination des sédiments asséchés et traités ou asséchés seulement (environ 50 % des sédiments serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sanitaire et l'autre 50 % serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé par le ministère de l'Environnement).

Le bulletin d'information distribué lors de la séance d'information fournit le détail des étapes de réalisation et illustre les zones de travaux.

**2. QUESTIONS POSÉES**

La séance d'information publique s'est tenue dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement qui est en cours de réalisation. Elle avait pour but de répondre aux questions du public et de recueillir ses commentaires pour améliorer le projet.





<b>Projet n°</b> 450897	<b>Séance d'information publique / 17 juin 2002</b>	<b>Page</b> 3 de 10
		<b>Date</b> 02-06-17
<b>Article n°</b>	<b>Description</b>	

Les détails sur les impacts et précautions (mesures d'atténuation) seront présentés lors d'une séance d'information publique en septembre 2002.

Les principaux impacts négatifs anticipés sont les suivants : odeurs (hydrocarbures, égout), bruit, trafic.

Les impacts négatifs seront temporaires et le projet aura pour résultat de restaurer un milieu aquatique contaminé.

## 2.1 Équipements et travaux

- Est-ce que les sédiments seront dragués jusqu'au roc ?

*Non, seule la couche de boue noirâtre sera draguée. Toutefois, 15 cm additionnels seront dragués (surdragage) afin de s'assurer que toute la contamination est enlevée. Une drague mécanique de type « Cable Arm » pourrait être utilisée. Ce type de drague dite « environnementale » possède la caractéristique de laisser un plancher de dragage plat.*

- Y aura-t-il des monticules qui seront formés avec les sédiments asséchés et décontaminés comme ceux qu'on peut voir le long de la rue Notre-Dame ?

*M. Normand Marchand de la Pétrolière Impériale confirme qu'il n'y aura pas de monticules constitués avec les sédiments décontaminés.*

- Pourquoi les sédiments ne sont pas laissés en place ?

*Ces sédiments sont contaminés et représentent un risque potentiel pour la faune aquatique et pourraient constituer une source de pollution de l'eau.*

- En considérant que les sédiments de la cellule 1 subissent un traitement et que ceux de la cellule 3 n'en subissent pas, quel est le pourcentage de contaminants traités ?

*Environ 50 % du volume des sédiments dragués seront traités. Ce qui pourrait représenter 25 à 30 % de la masse de contaminants. Ce dernier chiffre doit être confirmé par Dessau-Soprin.*



<b>Projet n°</b> 450897	<b>Séance d'information publique / 17 juin 2002</b>	<b>Page</b> 4 de 10
		<b>Date</b> 02-06-17
<b>Article n°</b>	<b>Description</b>	

- Est-ce qu'on a étudié la possibilité de traiter les sédiments chez Stablex ?

*Cette option a été étudiée. Toutefois, la stabilisation des contaminants ne réduit pas le volume de sols à enfouir de manière sécuritaire.*

- Est-ce qu'il y a possibilité de récupérer les métaux présents dans les sédiments de manière à décontaminer les sédiments de la cellule 3 ?

*M. Jacques Pageau de Noranda-Affinerie CCR précise qu'il y aurait possibilité de traiter les sédiments à l'usine de Rouyn-Noranda. Toutefois, la teneur en cuivre des sédiments est très faible. Les coûts de transport et de traitement sont très élevés. Cette option a été écartée parce que le procédé existant n'est pas adapté pour traiter de tels matériaux et que les coûts pourraient être très élevés.*

- Est-ce que l'étude d'impact présentera l'évaluation de l'option de traitement par extraction des métaux et la raison pour laquelle elle n'a pas été retenue ?

*M. Benoît Allen de Dessau-Soprin mentionne que cette option n'a pas été retenue dans le rapport sur les scénarios d'intervention. M. Jacques Pageau de Noranda-Affinerie CCR ajoute qu'il serait possible de présenter dans l'étude d'impact une évaluation sommaire de cette option dans la mesure où ces informations ne viendraient pas nuire à la compétitivité de son entreprise.*

- Est-ce qu'il aurait été possible d'utiliser des plantes pour absorber les métaux et ainsi décontaminer les sédiments ?

*M. Jacques Pageau de Noranda-Affinerie CCR répond non. Une période de temps beaucoup trop longue serait requise pour traiter les volumes impliqués.*

- Les sédiments de la cellule 3 seront-ils traités biologiquement après leur dragage et leur assèchement ?

*Non.*

- Est-ce que le volume à enfouir de manière sécuritaire diminuerait s'il y avait un traitement biologique des sédiments de la cellule 3 ?

*Non.*

Projet n°  
450897

Séance d'information publique / 17 juin 2002

Page 5 de 10

Date 02-06-17

Article n°

Description

- S'il y a des zones plus contaminées, est-ce qu'il est possible d'effectuer une ségrégation des sédiments ?

*M. Stéphane Poirier de Dessau-Soprin précise que la contamination est plus concentrée autour des émissaires mais que l'ensemble de la cellule 3 présente une contamination supérieure au critère C du ministère de l'Environnement.*

- Pourquoi la cellule 2 n'est-elle pas visée par le projet ?

*Environ 96 % des contaminants se trouvent dans les cellules 1 et 3. Il y a peu de transfert de contaminants de la cellule 1 à la cellule 2 en raison des courants qui forment un genre de frontière hydraulique entre les cellules 1 et 2. Draguer les sédiments de la cellule 2 augmenterait beaucoup les coûts du projet sans avoir un grand impact sur le gain environnemental.*

- Lors des travaux, la cellule 2 sera-t-elle isolée ?

*Oui.*

- Quelle est la durée de vie d'un lieu d'enfouissement sécuritaire ?

*La durée de vie de ces sites est estimée à 50 ans. Toutefois, les compagnies sont tenues d'effectuer un dépôt en fidéicommissaire pour d'éventuelles mesures correctives même après la cessation de leurs activités.*

- À combien a été estimé le coût du projet ?

*Le coût du projet est estimé à 7 300 000 \$. L'entente entre les partenaires du Groupe de restauration est de 5 500 000 \$ à fournir en argent ou en biens et services. Les partenaires sont confiants de pouvoir réaliser le projet. M. Caroll Bélanger d'Environnement Canada ajoute que son ministère est signataire du protocole et qu'il s'est engagé à faire tous les efforts possibles pour trouver d'autres partenaires, notamment Gulf / Conoco.*

- Est-ce que les sédiments décontaminés de la cellule 1 auraient la qualité requise pour faire du jardinage ?

*Non. Il seront décontaminés jusqu'à la limite atteignable par le traitement biologique et devraient atteindre la qualité requise pour un usage industriel. Mais il restera encore des contaminants à l'intérieur.*

Projet n°  
450897

Séance d'information publique / 17 juin 2002

Page 6 de 10

Date 02-06-17

Article n°

Description

- Est-ce que les résidents peuvent espérer un jour profiter du bord de l'eau ou est-ce que la zone va rester industrielle ?

*Mme Nathalie Loubier de l'Administration portuaire de Montréal précise que les activités portuaires continueront dans ce secteur.*

- Est-ce que l'étude d'impact abordera aussi les impacts potentiels liés aux besoins en énergie (production de gaz à effet de serre), à la pollution associée au transport, à l'impact des lieux d'enfouissement sécuritaire, etc. ? Une approche par le biais du cycle de vie est-elle envisagée ?

*Mme Sylvie Côté de Dessau-Soprin mentionne que le processus d'étude d'impact actuel ne permet pas d'intégrer toutes ces dimensions. M. Caroll Bélanger d'Environnement Canada ajoute que ce sont toutefois des approches émergentes, approches applicables au suivi d'un produit spécifique et que pour l'appliquer à un projet de nettoyage il y aurait sans doute du développement à faire.*

- Qui sera le maître d'œuvre des travaux ?

*Pour l'instant, il n'y a pas encore de maître d'œuvre désigné. Ce pourrait être un entrepreneur, un consultant ou encore un des partenaires du Groupe de restauration. Le décret du gouvernement du Québec autorisant les travaux encadrera de manière très restrictive celui qui réalisera les travaux. Le maître d'œuvre devra se conformer au décret et au certificat d'autorisation qui en découlera, et cet aspect sera strictement suivi.*

## **2.2 Impacts négatifs anticipés**

### **2.2.1 Matières en suspension**

- Les travaux occasionneront un brassage des sédiments, y aura-t-il dispersion de ceux-ci ?

*Les sédiments seront remis en suspension dans la zone des travaux. Toutefois, les mesures d'atténuation prévues, notamment les rideaux de confinement, permettront d'isoler la zone et d'empêcher que les sédiments se dispersent ailleurs dans le fleuve.*

### **2.2.2 Odeurs et contamination de l'air**

- Quelle sera la distance de propagation des odeurs ?

*L'étude d'impact en cours permettra de déterminer la distance.*

Projet n°  
450897

Séance d'information publique / 17 juin 2002

Page 7 de 10

Date 02-06-17

Article n°

Description

- Les résidents de la rue Richard seront-ils exposés aux mauvaises odeurs ?

*Il est possible que ces résidents soient exposés. L'étude d'impact en cours permettra de déterminer dans quelle mesure.*

- Les odeurs dégagées seront-elles similaires à celles perçues par les résidents ou les utilisateurs du boulevard Saint-Jean-Baptiste entre l'autoroute Métropolitaine et la rue Sherbrooke ? Est-ce que ce sera plus ou moins fort ?

*L'étude d'impact en cours permettra de mesurer l'impact.*

- Est-ce que les odeurs seront perceptibles par les habitants de la résidence pour personnes âgées de la rue Notre-Dame, notamment l'été ?

*L'étude d'impact en cours permettra de le déterminer.*

- Lors de l'assèchement des sédiments, y aura-t-il relargage à l'atmosphère des contaminants ?

*Non, car les contaminants les plus susceptibles de se volatiliser sont les hydrocarbures. Ceux qui sont présents dans les sédiments sont des hydrocarbures lourds et donc peu volatils.*

- Y aura-t-il un suivi (monitoring) des émissions à l'atmosphère ?

*Oui, des tests seront effectués une fois par semaine.*

- Y aura-t-il un suivi des contaminants volatils (non des particules) tout au long du processus ?

*Oui, aussi bien pendant l'assèchement que le traitement biologique. Des pompes à grand débit et à petit débit seront installées à la limite de la propriété. Celles-ci capteront les particules et les contaminants qui y sont adsorbés. Un filtre au charbon et un filtre à la résine recueilleront les volatils. M. Normand Marchand de la Pétrolière Impériale ajoute qu'un permis de la Ville de Montréal encadrera cette activité et fixera des normes tant pour les particules que pour les volatils.*

Projet n°  
450897

Séance d'information publique / 17 juin 2002

Page 8 de 10

Date 02-06-17

Article n°

Description

- Quelle est l'étape la plus susceptible de générer des odeurs ? Et serait-il possible de réaliser les travaux l'hiver pour minimiser les désagréments pour les résidents ?

*À première vue, il semble que ce sera le dragage et le transbordement des sédiments. C'est l'étape qui se déroulera également le plus près des résidences. Toutefois, il est presque impossible de réaliser ces travaux l'hiver à cause de la présence de glace et cette option n'a pas été envisagée.*

#### 2.2.3 Bruit

- Est-ce que le niveau de bruit des travaux pourrait dépasser 85 dB(A) ?

*La réglementation municipale au niveau du nombre de décibels émis sera respectée.*

#### 2.2.4 Trafic

- Y aura-t-il circulation de camions sur la rue Richard ?

*Non, il n'y aura pas de circulation de camions sur cette rue. La carte jointe à la fin du compte rendu montre les rues qui devraient être empruntées par les camions*

### **3. COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS**

#### **3.1 Travaux**

- Le projet de nettoyage d'une partie du fleuve Saint-Laurent est positif.
- Suite au rejet notamment d'une option de traitement par extraction des sédiments contaminés en métaux, il est mentionné qu'il y a affrontement entre les valeurs économiques et les valeurs environnementales et que c'est un choix de société qui fera pencher la balance d'un côté ou de l'autre.
- Étant donné que les plantes ont la capacité de traiter la contamination en métaux, il faudrait à l'avenir penser à envisager davantage des solutions naturelles. De plus, il faudrait écarter le plus possible l'enfouissement comme solution.

<b>Projet n°</b> 450897	<b>Séance d'information publique / 17 juin 2002</b>	<b>Page</b> 9 de 10
		<b>Date</b> 02-06-17
<b>Article n°</b>	<b>Description</b>	

- Le maître d'œuvre des travaux devra être choisi avec soin car les travaux de nature environnementale ne doivent faire l'objet d'aucune négligence.

### **3.2 Précautions (mesures d'atténuation)**

- Pour éviter tout relargage de contaminants à l'atmosphère lors de l'assèchement des sédiments, des toiles étanches pourraient être utilisées en combinaison avec un système d'aspiration et de filtration des gaz.
- Des mesures d'atténuation additionnelles pourraient être envisagées pour réduire le niveau sonore des équipements et de la machinerie.
- Le problème des odeurs devra être étudié plus en détail. Des mesures d'atténuation sont à développer.
- Certains participants suggèrent de pouvoir profiter d'un séjour hors de leur domicile pendant l'étape du dragage et du transbordement des sédiments.

### **3.3 Processus d'échanges**

- Les résidents de la rue Richard souhaitent recevoir à nouveau une invitation personnalisée pour la séance d'information publique de septembre.
- Les participants sont intéressés au projet et veulent être tenus informés des développements. Mme Claire Vanier, coordonnatrice du comité ZIP Jacques-Cartier qui a mis en place le Groupe consultatif, précise qu'à partir d'aujourd'hui le comité ZIP n'assure plus les activités d'information publique sur ce dossier. M. Marc St-Cyr de Produits Shell Canada ajoute que le Groupe de restauration prendra la relève de la diffusion notamment par le biais de la prochaine séance d'information publique en septembre et par la proposition d'un comité de suivi du projet.



<b>Projet n°</b> 450897	<b>Séance d'information publique / 17 juin 2002</b>	<b>Page</b> 10 de 10
		<b>Date</b> 02-06-17
<b>Article n°</b>	<b>Description</b>	

- Outre les lettres adressées aux résidents de la rue Richard, un avis public a été publié dans les journaux (Avenir de l'Est, Flambeau de l'Est, Les Affaires) et des affiches ont été apposées sur une quinzaine de babillards à des endroits fréquentés du quartier. Un communiqué de presse a également été diffusé à la presse écrite et acheminé aux organismes intéressés du milieu. Cette approche sera reprise en septembre et les participants sont invités à nous faire connaître d'autres personnes ou groupes à contacter.

**4. SOMMAIRE DES QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES**

- L'impact négatif anticipé qui semble le plus préoccupant est celui lié à la détérioration de la qualité de l'air, soit les odeurs et le relargage possible de contaminants dans l'atmosphère.
- L'absence de traitement des sédiments de la cellule 3 est perçu comme un choix économique plutôt que technique ou environnemental.
- La mise sur pied d'un comité de suivi du projet est souhaitée.

**5. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine séance d'information publique aura lieu en septembre 2002 à une date qui reste à déterminer.

p.j. Bulletin d'information remis lors de la séance d'information publique du 17 juin 2002 (incluant 1 figure)



---

**Séance d'information publique du 12 novembre 2002**

---



Dessau-Soprin inc.  
1441, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 500  
Montréal (Québec) Canada H3G 1T7  
Téléphone : (514) 281-1010  
Télécopieur : (514) 875-2666  
Courriel : enviro@dessausoprin.com  
Site Web : www.dessausoprin.com

## **PAR MESSAGERIE**

Le 5 novembre 2002

Madame, Monsieur  
Rue Richard  
Montréal-Est

Madame, Monsieur,

Nous sommes à préparer des travaux à proximité de votre quartier lesquels visent à restaurer les cellules 1 et 3 du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal. Ce projet est sous la responsabilité du Groupe de restauration (Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada), avec la collaboration d'Environnement Canada. Le projet nous amènera en 2004 à effectuer près de chez vous des travaux de dragage pour enlever la majorité des sédiments contaminés de ce secteur et éviter qu'ils ne contribuent à la contamination potentielle du fleuve Saint-Laurent.

Afin de vous informer plus en détail sur les travaux qui sont proposés ainsi que de répondre aux préoccupations recueillies à la première séance d'information du mois de juin dernier, nous vous invitons à une deuxième séance d'information publique **le mardi 12 novembre à 19 h** au :

**Centre Edouard- Rivet  
11111, rue Notre-Dame  
Montréal-Est, H1B 2V7**

Lors de cette rencontre, Dessau-Soprin présentera le projet et répondra à vos questions.

Nous espérons vous retrouver ainsi que vos voisins, le 12 novembre en soirée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Benoit Allen  
Chef d'équipe Gestion des sédiments

BA/cd

G:\045\450897\Sec\Lettres\450897-140-L07.doc



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Dessau-Soprin pour le Groupe de restauration

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

### **PROJET DE RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3 DES BAIES DU SECTEUR 103 DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**Montréal, le 8 novembre 2002** : Le Groupe de restauration poursuit ses études dans le cadre de son projet de restauration des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal dans l'arrondissement de Montréal-Est.

Le Groupe de restauration organise mardi le 12 novembre 2002 une deuxième séance d'information publique afin de rappeler le contexte du projet, détailler les travaux projetés, présenter les enjeux environnementaux du projet et répondre aux préoccupations du public recueillies à la première séance d'information du mois de juin dernier ainsi qu'aux nouvelles préoccupations et commentaires. La rencontre aura lieu au Centre Édouard-Rivest au 11111, rue Notre-Dame à Montréal-Est à 19 h.

#### **Corriger hier pour préserver demain**

Les sédiments des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal sont contaminés en métaux et en hydrocarbures à la suite d'activités industrielles passées. Cette contamination représente un risque potentiel pour la faune aquatique et pourrait constituer une source de pollution de l'eau. Le Groupe de restauration en est conscient et a décidé d'intervenir.

#### **Le projet et les enjeux en bref**

Le projet consiste à draguer les sédiments contaminés des cellules 1 et 3 du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal, puis à les transporter, les traiter et les éliminer de manière sécuritaire. Le scénario privilégié par le Groupe de restauration comprend quatre étapes : le dragage des sédiments contaminés, le pré-traitement des sédiments afin de les assécher, le traitement biologique des sédiments asséchés contaminés en hydrocarbures et l'élimination des sédiments asséchés et traités, ou asséchés seulement.

Les préoccupations du public ainsi que les principaux enjeux environnementaux sont les suivants :

- les questions concernant la circulation locale, le niveau de bruit et la qualité de l'air ;
- les odeurs dégagées par le dragage, l'assèchement et le traitement des sédiments ;
- la gestion de l'eau extraite des sédiments.

Le Groupe de restauration est constitué de l'Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada, avec la collaboration d'Environnement Canada.

La séance d'information publique s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement qui est en cours de réalisation.

#### **Pour renseignements :**

Dessau-Soprin

Benoit Allen, Chef d'équipe Gestion des sédiments

(514) 281-1033, poste 2676

## AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX RÉSIDENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-EST ET À TOUTE PERSONNE OU  
ORGANISME INTÉRESSÉ

### *Deuxième séance d'information publique*

Le Groupe de restauration, constitué de l'Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada en collaboration avec Environnement Canada, travaille à un **projet de décontamination des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal** dans l'arrondissement de Montréal-Est. Le projet consiste à enlever les sédiments contaminés de ces cellules pour éviter qu'ils ne contribuent à la contamination potentielle du fleuve Saint-Laurent.

Veillez noter que cette deuxième séance d'information publique aura lieu le 12 novembre à 19 heures au Centre récréatif Edouard-Rivet, 11111, rue Notre-Dame, Montréal-Est, afin de répondre à vos préoccupations exprimées lors de la première séance d'information publique du 17 juin dernier et de recueillir vos commentaires.

***Nous espérons vous voir nombreux.***


- *Affichage sur les babillards du secteur*
- *Publication dans Le Flambeau de l'Est et L'Avenir de l'Est*

**Deuxième séance  
d'information publique**

**Restauration des cellules 1 et 3  
des baies du secteur 103 de la  
zone portuaire de Montréal**


**« Corriger hier pour préserver demain »**

12 novembre 2002



**But de la séance  
d'information publique**

1. Présenter le projet
2. Répondre aux préoccupations liées au projet proposé :
  - Pas de dragage de la cellule 2
  - Pas de traitement des sédiments de la cellule 3
  - Fiabilité des sites d'enfouissement
  - Bruit, odeurs et circulation
  - Qualité de l'air et de l'eau
  - Suivi environnemental
3. Recueillir des commentaires additionnels pour bonifier le projet




**Ordre du jour**

1. Rappel du contexte
2. Travaux projetés
3. Impacts étudiés
4. Suivi environnemental
5. Processus d'échanges avec le public

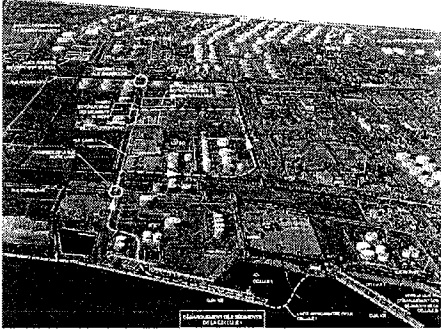

*Pause*

*Questions et commentaires*



**1. Rappel du contexte**

**1.1 Localisation du projet**

**1. Rappel du contexte (suite)**


**1.2 Objectifs et résultats visés**

**Objectif**

- Enlèvement d'une source potentielle de contamination

**Résultats visés**


- Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent
- Habitat amélioré pour la faune et la flore présentes dans le fleuve
- Geste exemplaire : participation volontaire d'industriels majeurs et de l'Administration portuaire de Montréal à un projet de restauration



**1. Rappel du contexte (suite)**

**1.3 Partenaires du projet**


- **Groupe de restauration**
  - Administration portuaire de Montréal
  - Noranda – Affinerie CCR
  - Pétrolière Impériale (Esso)
  - Produits Shell Canada
- **Groupe consultatif**
  - Chaire sur les écosystèmes urbains - ISE / UQAM
  - Collectif en environnement Mercier-Est
  - Comité de citoyens et citoyennes de Montréal-Est
  - Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal
  - Comité ZIP Jacques-Cartier
  - Direction de la Santé publique Montréal-Centre
  - Environnement Canada
  - Ministère de l'environnement du Québec
  - Pro-Est
  - Ville de Montréal



**1. Rappel du contexte (suite)**

**1.4 Protocole d'entente**

- Les membres du Groupe de restauration et Environnement Canada en sont signataires (15 mai 2001)
- **Engagement des membres du Groupe de restauration**
  - Décontaminer les cellules 1 et 3 des baies 103 dans les règles de l'art, en conformité avec la réglementation en vigueur
  - Mettre leurs infrastructures à contribution pour le projet de restauration
  - Financer la restauration jusqu'à un montant de 3,5 M\$, plus une contribution matérielle de Pétrolière Impériale
  - Consulter le public
- **Engagement d'Environnement Canada**
  - Faciliter le processus
  - Rechercher la participation de Gulf Canada
  - Reconnaître la contribution des membres du Groupe de restauration




**1. Rappel du contexte (suite)**

**1.4 Protocole d'entente (suite)**

**La décontamination de la cellule 2 est exclue du Protocole pour les raisons suivantes :**

- Niveau de contamination considérablement moins élevé que celui des cellules 1 et 3
  - Meilleure qualité des sédiments selon l'approche triade
  - Moins de 4% de la masse totale des contaminants
  - 18% de la quantité totale des sédiments à draguer des baies 103
- Sédimentologie défavorable au dragage mécanique
  - Couche de sédiments peu épaisse (moins de 30 cm) sur près de 90% de la surface
  - Sédiments reposent directement sur le roc
- Cellule orpheline
- Coût supplémentaire de 1,8 M\$



**1. Rappel du contexte (suite)**

**1.5 Scénarios envisagés**

Un seul scénario a été étudié pour la cellule 1: dragage mécanique, assèchement en couche mince (30 cm), biotraitement, utilisation comme remblai sur le site de L'Impériale

Scénario	Cellule 3
1	1. Dragage mécanique 2. Assèchement en bassin 3. Élimination dans un lieu d'enfouissement à sécurité maximale (L.E.S.M.)
2	1. Dragage mécanique 2. Assèchement en bassin 3. Biotraitement (traitement partiel) 4. Élimination dans un L.E.S.M.
3	1. Dragage mécanique 2. Traitement hydromécanique et physico-chimique 3. Élimination dans un L.E.S.M. (30%) et dans un lieu d'enfouissement sanitaire (70%)

**1. Rappel du contexte (suite)**

**1.6 Scénario choisi**

Le scénario 1 a été choisi pour gérer les sédiments dragués de la cellule 3

- > Le scénario 3 permettrait de réduire la quantité de sédiments à enfouir dans un L.E.S.M., mais repose sur une technologie qui n'est pas actuellement disponible sur une base commerciale
- > Le scénario 2 ajoute peu de valeur car il faut éliminer tous les sédiments dans un L.E.S.M.; le niveau de contamination résiduel dans les sédiments (métaux) demeure très élevé
- > Le scénario 1 est fiable sur le plan technique, facile à réaliser, moins coûteux et permet de minimiser la durée de l'intervention

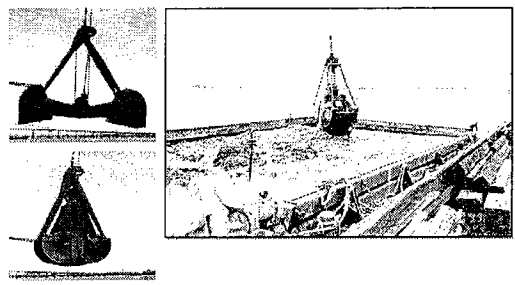
**1. Rappel du contexte (suite)**

**1.7 Fiabilité des L.E.S.M.**

- Confinement par plusieurs couches imperméables naturelles et synthétiques
- Systèmes de récupération et de traitement du lixiviat
- Système de détection des fuites sous la première couche imperméable
- Recouvrement imperméable empêchant l'infiltration d'eau
- Réseau de puits d'observation
- Dépôt en fédération pour d'éventuelles mesures correctives après la fermeture du L.E.S.M.

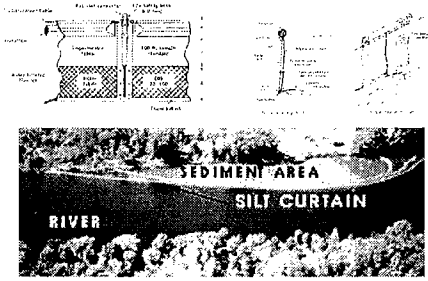
**2. Travaux projetés**

**2.1 Dragage mécanique des sédiments**



## 2. Travaux projetés (suite)

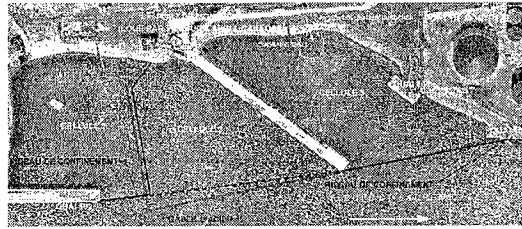
### 2.2 Mesures préventives lors du dragage



13

## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.2 Mesures préventives lors du dragage (suite)



14

## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.2 Mesures préventives lors du dragage (suite)



15

## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.3 Transport des sédiments dragués

- Utilisation de camions munis de bennes étanches, d'ailettes anti-éclaboussures et de bâches rétractables
- Circulation des camions sur des aires non contaminées seulement
- Inspection de la propreté et de l'étanchéité des camions avant de quitter le site
- Circulation sur les terrains des partenaires du projet
- Traversée de la rue Notre-Dame et de la rue Sherbrooke par la rue Gamble

16



## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.4 Assèchement des sédiments




Item	Cellule 1	Cellule 3
Emplacement	Terrains de L'Impériale	Terrains de Shell
Infrastructures requises	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bassin d'entreposage</li> <li>➤ Aires d'assèchement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bassin d'entreposage et d'assèchement</li> </ul>
Surface totale	27 000 m <sup>2</sup> (6 terrains de football)	13 000 m <sup>2</sup> (3 terrains de football)
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Couche de 30 cm dans l'aire d'assèchement</li> <li>➤ Cycle de ± 20 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Séchage à même le bassin d'entreposage</li> <li>➤ Enlèvement de la croûte après ± 20 jours</li> </ul>

17

## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.5 Biotraitement des sédiments de la cellule 1

- Une aire de biotraitement de 12 000 m<sup>2</sup> sera aménagée (3 terrains de football) sur les terrains de L'Impériale
- Les sédiments asséchés seront aérés, irrigués et amendés pour permettre l'action des microorganismes qui décomposent les HCs
- La biotraitabilité des sédiments a été confirmée par des essais

18

## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.6 Élimination finale des sédiments

Les sédiments asséchés (et traités, dans le cas de la cellule 1) seront éliminés en fonction de leur niveau de contamination et de la réglementation en vigueur

Item	Cellule 1	Cellule 3
Quantité (sédiments asséchés)	➤ 13 600 m <sup>3</sup> (7 piscines olympiques)	➤ 14 100 m <sup>3</sup> (7 piscines olympiques)
Niveau de contamination	➤ Inférieur au critère C du MENV	➤ Supérieur au critère C du MENV
Élimination finale	➤ Matériau de remblai sur les terrains de L'Impériale	➤ Dans un L.E.S.M.

19

## 2. Travaux projetés (suite)

### 2.7 Coût et échéancier

- Coût estimé
  - > 7,3 M \$
- Échéancier prévu
 




➤ Études, Ingénierie, demandes d'autorisations	2002-2003
➤ Construction des infrastructures	Automne 2003
➤ Dragage des sédiments	Printemps 2004
➤ Séchage des sédiments	2004-2005
➤ Élimination finale des sédiments de la cellule 3	2004-2005
➤ Biotraitement des sédiments de la cellule 1	2004-2005
➤ Élimination finale des sédiments de la cellule 1	Automne 2005

20

### 3. Impacts étudiés

Sur la base des préoccupations exprimées lors de la première séance d'information publique (17 juin 2002), des études sectorielles ont été réalisées :

- Circulation
- Bruit
- Odeurs
- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau








21

### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.1 Circulation routière

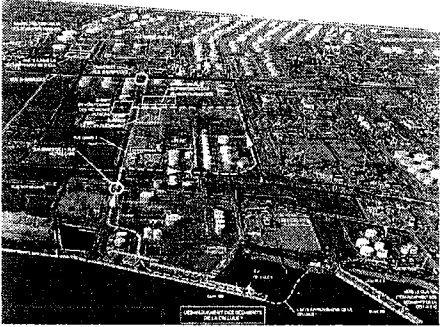



- Travaux réalisés entre 7:00 et 19:00, du lundi au samedi
- Travaux préliminaires
  - Installation des roulottes de chantier : 2 jours
  - Transport des équipements et des matériaux de construction (terre, membranes imperméables, blocs de béton, etc.) : 10 jours
- Transport des sédiments dragués
  - 50-60 camions par jour, entre la zone portuaire et les installations d'entreposage temporaire
  - Trois mois de travaux (avril – juin 2004)
  - Inspection des camions et lavage si nécessaire
  - Traversée des rues Notre-Dame et Sherbrooke, au niveau de la rue Gamble – présence d'un responsable de la sécurité
- Élimination finale des sédiments
  - Volume total estimé à 14 100 m<sup>3</sup> (sédiments de la cellule 3)
  - Environ 1 400 camions répartis sur 12 mois en 2004 et 2005

22

### 3. Impacts étudiés (suite)

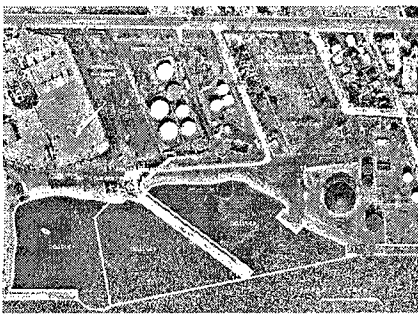
#### 3.1 Circulation routière (suite)

23

### 3. Impacts étudiés (suite)




#### 3.2 Bruit



Point	Niveau ambiant actuel L <sub>eq</sub> en dB(A)
1	56
2	62
3	60
4	60

**Mesures**

- Vérification des conditions climatiques
- Faîtes en semaine en dehors des heures de pointe

24

### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.2 Bruit (suite)

Puissance des sources de bruit liées aux travaux

- Grue / Barge : 112 dB(A)
- Bateau remorque : 110 dB(A) 50%
- Pelle hydraulique : 106 dB(A)
- Camion : 106 dB(A)
- Pompe : 103 dB(A) 50%

L'arrondissement de RDP / PAT / ME permet les nuisances liées au bruit à proximité des zones résidentielles du lundi au samedi entre 8h et 19h.

Niveau maximal recommandé (de 7h à 19h) – Ministère des Transports du Québec

- $L_{10\%}$  : 75 dB(A)

Point	Niveau ambiant $L_{10\%}$ en dB(A)	Niveau de bruit estimé durant les travaux	
		Cellule 1 $L_{10\%}$ dB(A)	Cellule 3 $L_{10\%}$ dB(A)
1	56	61	70
2	62	63	65
3	60	62	63
4	60	63	65

Les travaux de la cellule 3 dureront 6 semaines (avril à mi-mai 2004)

**Exemples de niveau de bruit**

- Notre Dame – Vieu ( $L_{10\%}$ ) : 69 dB(A)
- Train à 30 m (100 pl.) : 70 dB(A)
- Camion à 15 m. (50 pl.) : 88 dB(A)

25

### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.3 Odeurs

#### Essais réalisés pour anticiper le dégagement d'odeurs

- Prélèvement de 3 échantillons des gaz émis par des sédiments frais de la cellule 3 (septembre 2002)
- Modélisation numérique horaire de la dispersion des odeurs :
  - Taux d'émission moyen des sédiments de la cellule 3 : 1,48 u.o./m<sup>2</sup>.s
  - Sources d'émission : 1
    - Barge et camions de transport des sédiments dragués
    - Cellule 1 : bassin d'entreposage et surface d'assèchement
    - Cellule 3 : bassin d'entreposage
  - Variations du taux d'émission en fonction des cycles de dragage et d'assèchement
  - Données météorologiques synthétiques du MENV pour l'île de Montréal (base de données horaires pour l'année)
    - Vents (direction et vitesse)
    - Température
    - Opacité et couvert nuageux
  - Éléments topographiques pertinents

26

### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.3 Odeurs (suite)

#### Distribution géographique des odeurs - en unité d'odeur (u.o.) (percentile 99 des concentrations maximales)

Notes : 1 u.o. = odeur perceptible par une personne sur deux  
2 à 3 u.o. = odeur identifiable par une personne sur deux

27

### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.4 Qualité de l'air

#### Essais réalisés pour anticiper le dégagement de polluants atmosphériques

- Mesures du taux d'émission de produits pétroliers des sédiments de la cellule 1 en chambre de fluidisation

#### Résultats

- Faible taux d'émission des hydrocarbures pétroliers totaux

#### Extrapolation des résultats aux conditions prévues au projet

- Les émissions totales de composés organiques volatils respectent les exigences de la Ville de Montréal (R-90 : limite de 5 kg/h)
  - Cellule 1 (surface d'assèchement et bassin d'entreposage) : moins de 2 kg/h
  - Cellule 3 (bassin d'entreposage et de séchage) : moins de 1 kg/h

28

### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.5 Qualité de l'eau

➤ Récupération des eaux générées par les travaux

- Aires de transbordement
- Plate-forme de lavage des camions
- Bassins d'entreposage
- Plate-forme d'assèchement

30

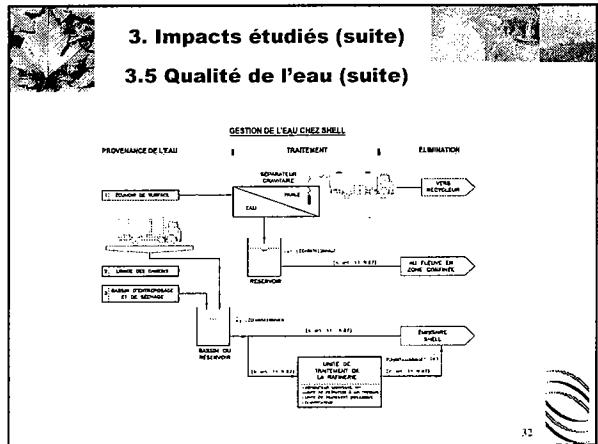
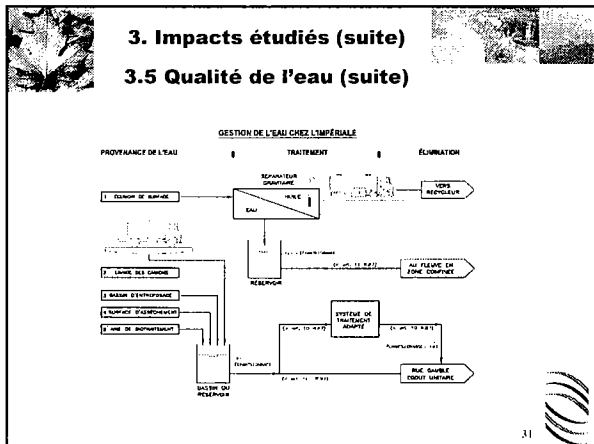
### 3. Impacts étudiés (suite)

#### 3.5 Qualité de l'eau (suite)

Essais réalisés pour prévoir la qualité des eaux générées en cours de projet

Cellule 1	Les eaux drainées des sédiments lors de l'essai d'assèchement réalisé en 2001 respectaient les normes de la Ville de Montréal concernant le rejet à l'égout combiné (R-87, art.10), à l'exception des phénols (2 échantillons sur 4)
Cellule 3	<p>➤ Essai de lixiviation</p> <p>Faible lixiviation des métaux : concentrations dans le lixiviat inférieures aux normes de rejet à l'égout pluvial (R-87, art.11), à l'exception du zinc (3,4 mg/L, par rapport à 1 mg/L)</p> <p>➤ Essai de décantation</p> <p>L'enlèvement des matières en suspension par décantation et filtration permet de respecter les normes de la Ville de Montréal concernant le rejet à l'égout pluvial (R-87, art.11)</p>

30



#### 4. Suivi environnemental

##### 4.1 Rapports à fournir aux autorités gouvernementales

Dans le cadre du projet, le promoteur doit faire rapport aux autorités suivantes :

- > Ville de Montréal (qualité de l'air, qualité de l'eau)
- > Ministère de l'Environnement du Québec (conditions contenues dans le décret et le certificat d'autorisation)
- > Ministère des Pêches et Océans (habitat du poisson), s'il y a lieu

33

#### 4. Suivi environnemental (suite)

##### 4.2 Qualité des sédiments

- Échantillonnage des sédiments au fond des baies
  - > L'enlèvement des sédiments contaminés dans les cellules 1 et 3 sera vérifié avant le retrait de l'équipement de dragage
- Caractérisation des sédiments avant élimination finale
  - > Prélèvement d'échantillons selon le guide du MENV pour valider le mode d'élimination proposé

34

#### 4. Suivi environnemental (suite)

##### 4.3 Qualité de l'air et de l'eau

- Qualité de l'air et odeurs sur le site du projet
  - > La qualité de l'air est réglementée par la Ville de Montréal et celle-ci doit approuver le programme de suivi
  - > Le suivi des émissions atmosphériques sera fait à partir de stations d'échantillonnage aux limites des propriétés des partenaires, lors de la présence de sédiments
  - > Le suivi des odeurs sera effectué aux limites de la propriété
- Qualité de l'eau
  - > Les rejets d'eau à l'égout et au cours d'eau sont réglementés par la Ville de Montréal et celle-ci doit approuver le programme de suivi et de gestion des eaux récupérées en cours de projet
  - > Les eaux entreposées sur les sites de L'Impériale et de Shell seront analysées avant rejet à l'égout ou au cours d'eau

35


#### 5. Processus d'échanges avec le public

- Par courrier, téléphone, télécopieur ou courriel : une feuille de commentaires, disponible à l'arrière de la salle, offre toutes les informations requises pour rejoindre Dessau-Soprin
- Période d'information (et d'audiences s'il y a lieu) sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), suite au dépôt de l'évaluation environnementale du projet
- Un compte rendu de la séance de ce soir sera rédigé et disponible d'ici à 2 semaines à la Maison de la culture Mercier et à la bibliothèque publique de l'arrondissement de Montréal-Est

36

## Restauration des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal

**Questions et Commentaires...**



### Partage de la contamination des sédiments des cellules 1, 2 et 3

Famille de contaminants	Nombre de paramètres chimiques	Pourcentage de la contamination (%) excédant les critères			Critère
		Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3	
Métaux	9	1,5	0,2	98,3	SEN sauf pour le sélénium (critère C)
HGM	1	27,6	0,3	72,1	Critère C
HAP	7	61,0	10,3	28,7	SEN
BPC	2	0	0	100	SEN
% pondéré		24,6	3,9	71,5	

### Ventilation sommaire des coûts du Projet de restauration

Activité	Cellule 1	Cellule 3	TOTAL
Dragage et activités associées	0,67 M\$	0,70 M\$	1,37 M\$
Gestion terrestre des sédiments	2,37 M\$	3,56 M\$	5,93 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>3,04 M\$</b>	<b>4,26 M\$</b>	<b>7,30 M\$</b>
Participation (\$) équivalente (contribution matérielle) de L'Impériale			2,37 M\$
Participation (\$) de l'APM (0,5 M\$), Noranda (1,5 M\$) et Shell (1,5 M\$)			3,50 M\$
Participation (\$) d'un autre partenaire			( 1,43 M\$ )



# Bulletin d'information

## RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3 DES BAIES DU SECTEUR 103 DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

Séance d'information publique  
12 novembre 2002

Ce bulletin d'information  
présente :

### CONTEXTE DU PROJET

### TRAVAUX PROJETÉS

- Étape 1 : Dragage
- Étape 2 : Assèchement
- Étape 3 : Traitement
- Étape 4 : Élimination

### IMPACTS ÉTUDIÉS

- Circulation
- Bruit
- Odeurs
- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau

### SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### CONTEXTE DU PROJET

Les sédiments des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal sont contaminés en métaux et en hydrocarbures à la suite d'activités industrielles passées. Cette contamination représente un risque potentiel pour la faune aquatique et pourrait constituer une source de pollution de l'eau. Le Groupe de restauration, constitué de l'Administration portuaire de Montréal, Noranda-Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada, avec la collaboration d'Environnement Canada, en est conscient et a décidé d'intervenir.

### TRAVAUX PROJETÉS

Le projet consiste à draguer les sédiments contaminés des cellules 1 et 3 du secteur 103, puis à les transporter, les assécher, les traiter et les éliminer de manière sécuritaire.

Le scénario privilégié par le Groupe de restauration comprend 4 étapes :

- √ Étape 1 : dragage des sédiments contaminés et transport vers des lieux temporaires d'entreposage et de traitement sur les terrains de L'Impériale et de Shell.
- √ Étape 2 : assèchement des sédiments avant de les traiter ou de les éliminer.
- √ Étape 3 : traitement biologique pour les sédiments asséchés contaminés en hydrocarbures seulement.
- √ Étape 4 : élimination des sédiments asséchés et traités ou asséchés seulement (environ 50 % des sédiments serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sanitaire et l'autre 50 % serait éliminé dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé par le ministère de l'Environnement).

RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3  
DES BAIES DU SECTEUR 103  
DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

## IMPACTS ÉTUDIÉS

Sur la base des préoccupations exprimées lors de la première séance d'information publique (17 juin 2002), des études sectorielles ont été réalisées :

- Circulation
  - Bruit
  - Odeurs
  - Qualité de l'air
  - Qualité de l'eau
- 

### CIRCULATION ROUTIÈRE

Travaux réalisés entre 8 h et 19 h, du lundi au samedi

#### Travaux préliminaires

- Installation des roulottes de chantier : 2 jours
- Transport des équipements et des matériaux de construction (terre, membranes imperméables, blocs de béton, etc.) : 10 jours

#### Transport des sédiments dragués

- 50-60 camions par jour, entre la zone portuaire et les installations d'entreposage temporaire
- Trois mois de travaux (avril – juin 2004)
- Inspection des camions à benne étanche et lavage si nécessaire
- Traversées des rues Notre-Dame et Sherbrooke, au niveau de la rue Gamble – présence d'un responsable de la sécurité

#### Élimination finale des sédiments

- Volume total estimé à 14 000 m<sup>3</sup> (pour chacune des cellules)
- Environ 2 800 camions répartis sur 12 mois en 2004 et 2005



RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3  
DES BAIES DU SECTEUR 103  
DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

BRUIT

Puissance des sources de bruit  
liées aux travaux

- Grue / barge : 112 dB(A)
- Bateau remorque : 110 dB(A) 50%  
du temps
- Pelle hydraulique : 106 dB(A)
- Camion : 106 dB(A)
- Pompe : 103 dB(A) 50% du  
temps

Point	Niveau ambiant actuel $L_{eq}$ en dB(A)	Niveau de bruit estimé durant les travaux	
		Cellule 1 $L_{10\%}$ dB(A)	Cellule 3 $L_{10\%}$ dB(A) *
1A rue Richard	56	61	70
5 rue Ste-Julie	62	63	65
21 rue Ste-Julie	60	62	63
9 rue Richard	60	63	65

Note : Les travaux de la cellule 3 dureront 6 semaines (avril à mi-mai 2004)

L'arrondissement de Rivières-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est permet les nuisances sur le bruit à proximité des zones résidentielles du lundi au samedi entre 8 h et 19 h.

Niveau maximal recommandé (de 7 h à 19 h) – Ministère des Transports du Québec

- $L_{10\%}$  : 75 dB(A)

**Exemples de niveau de bruit**

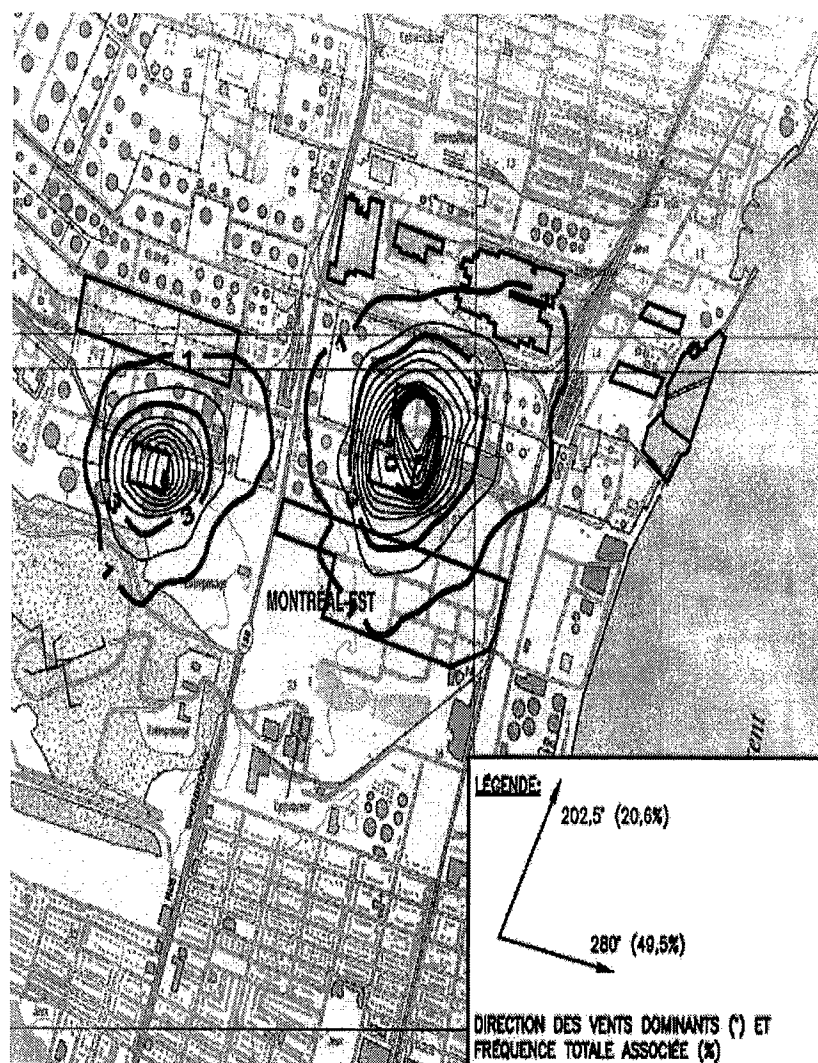
- Notre Dame – Viau ( $L_{10\%}$ )      69 dB(A)
- Camion à 15 m (50 pi.)      88 dB(A)
- Train à 30 m (100 pi.)      70 dB(A)

RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3  
DES BAIES DU SECTEUR 103  
DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

ODEURS

Distribution géographique des odeurs - en unité d'odeur (u.o.) percentile 99 des concentrations maximales



Note : 1 u.o. = odeur perceptible par une personne sur deux  
2 à 3 u.o. = odeur identifiable par une personne sur deux

RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3  
DES BAIES DU SECTEUR 103  
DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

QUALITÉ DE L'AIR

**Essais réalisés pour anticiper le dégagement de polluants atmosphériques**

- Mesures du taux d'émission de produits pétroliers des sédiments

**Résultats**

- Faible taux d'émission des hydrocarbures pétroliers totaux

**Extrapolation des résultats aux conditions prévues au projet**

- Les émissions totales de composés organiques volatils respectent les exigences de la Ville de Montréal (R-90 : limite de 5 kg/h)
  - Cellule 1 (surface d'assèchement et bassin d'entreposage) : moins de 2 kg/h
  - Cellule 3 (bassin d'entreposage et d'assèchement) : moins de 1 kg/h

QUALITÉ DE L'EAU

**Récupération des eaux générées par les travaux**

- Aires de transbordement
- Plate-forme de lavage des camions
- Bassins d'entreposage
- Plate-forme d'assèchement
- Aire de biotraitement

**Essais réalisés pour prévoir la qualité des eaux générées en cours de projet**

Cellule 1	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Essai d'assèchement</b> Les eaux drainées des sédiments lors de l'essai d'assèchement réalisé en 2001 respectaient les normes de la Ville de Montréal régissant le rejet à l'égout combiné (R-87, art.10), à l'exception des phénols. Les phénols pourront être enlevés par oxydation ou par absorption</li></ul>
Cellule 3	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Essai de lixiviation</b> Faible lixiviation des métaux : concentrations dans le lixiviat inférieures aux normes de rejet à l'égout pluvial (R-87, art.11), à l'exception du zinc (3,4 mg/L, par rapport à 1 mg/L)</li><li>➤ <b>Essai de décantation</b> L'enlèvement des matières en suspension par décantation et filtration permet de respecter les normes de la Ville de Montréal régissant le rejet à l'égout pluvial (R-87, art.11)</li></ul>

RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3  
DES BAIES DU SECTEUR 103  
DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL

« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

**Rapports à fournir aux autorités gouvernementales**

- **Dans le cadre du projet, le promoteur doit faire rapport aux autorités suivantes :**
  - Ville de Montréal (qualité de l'air, qualité de l'eau)
  - Ministère de l'Environnement du Québec (conditions contenues dans le décret et le certificat d'autorisation)
  - Ministère des Pêches et Océans (habitat du poisson), s'il y a lieu

**À titre d'exemple, voici quelques éléments de suivi :**

**Qualité de l'air et de l'eau**

- **Qualité de l'air, odeurs et bruit sur le site du projet**
  - La qualité de l'air est réglementée par la Ville de Montréal et celle-ci doit approuver le programme de suivi
  - Le suivi des émissions atmosphériques sera fait à partir de stations d'échantillonnage aux limites des propriétés des partenaires, lors de la présence de sédiments
  - Le suivi des odeurs sera effectué aux limites de la propriété des partenaires
  - Le suivi des niveaux de bruit sera effectué aux limites des résidences de la rue Richard
- **Qualité de l'eau**
  - Les rejets d'eau à l'égout et au cours d'eau sont réglementés par la Ville de Montréal et celle-ci doit approuver le programme de suivi et de gestion des eaux récupérées en cours de projet
  - Les eaux entreposées sur les sites de l'Impériale et de Shell seront analysées avant rejet à l'égout ou au cours d'eau

Quand les travaux débiteront, un numéro de téléphone sera communiqué aux citoyens pour un contact rapide et direct. Présentement, les questions doivent être dirigées à Dessau-Soprin. Il y a également toujours présente, l'Association industrielle de l'est de Montréal qui sera mise à contribution pour répondre aux préoccupations des gens d'ici à l'identification du numéro de téléphone spécifique aux travaux.



Comité **ZIP** Jacques-Cartier

**LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION  
SUR LA PROBLÉMATIQUE DES SÉDIMENTS CONTAMINÉS DU SECTEUR 103 DE LA  
ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**ADS GROUPE-CONSEIL INC.**

*Sélection d'options et développement de scénarios d'intervention pour la restauration des baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Rapport synthèse*  
Montréal (Québec), Septembre 1996

**ADS GROUPE-CONSEIL INC.**

*Sélection d'options et développement de scénarios d'intervention pour la restauration des baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Scénarios supplémentaires*  
Montréal (Québec), Juillet 1996

**BEAK**

*Évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine secteur 103 de la zone portuaire de Montréal Rapport final*  
Montréal (Québec), Mars 1998

**CENTRE SAINT-LAURENT - ENVIRONNEMENT CANADA**

*Caractérisation bionalytique complémentaire des sédiments du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal*  
Montréal (Québec), Mars 1999

**COMITÉ MULTIPARTITE SUR LES SITES CONTAMINÉS DU SAINT LAURENT**

*Rapport du Comité multipartite sur les sites contaminés du Saint-Laurent susceptibles d'avoir un impact sur le béluga*  
Montréal (Québec), Septembre 1998

**ENVIRONNEMENT CANADA**

*Problématique des sédiments contaminés des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal - Rapport du groupe de travail*  
Montréal (Québec), Mai 1998

**ENVIRONNEMENT CANADA**

*La contamination des sédiments de la zone portuaire de Montréal – État de la situation et solutions envisagées*  
Montréal (Québec), 1993

ENVIRONNEMENT ILLIMITÉ INC.

*Étude courantométrique dans les baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal*  
Montréal (Québec), Mai 1997

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL INC.

*Caractérisation et répartition spatiale des sédiments dans les baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Volume 1*  
Longueuil (Québec), Février 1995

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL INC.

*Caractérisation et répartition spatiale des sédiments dans les baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Volume 2*  
Longueuil (Québec), Février 1995

GÉOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL

*Caractérisation et répartition spatiale des sédiments dans les baies situées de part et d'autre du quai 103 (Port de Montréal) Résumé*  
Montréal (Québec), Novembre 1995

HAMILTON HARBOUR RAP IMPLEMENTATION

*Remedial Action Plan for Hamilton Harbour : 1998 Status Report*  
Burlington (Ontario), Septembre 1998

INRS- GÉORESSOURCES - CENTRE DE RECHERCHE MINÉRALES

*Développement d'un procédé de traitement de sédiments contaminés par utilisation de technologies minéralurgiques* Résumé exécutif  
Sainte-Foy (Québec), Mai 1997

SCIENCE APPLICATIONS INTERNATIONAL CORPORATION (SAIC CANADA)

*Faisabilité du traitement des sédiments présents dans le secteur 103 du port de Montréal : Résultats des essais de traitement à l'échelle semi-industrielle Rapport final*  
Montréal (Québec), 19 juillet 1999

**NOTE :** Des documents synthèses, produits par le Comité ZIP Jacques-Cartier, faisant l'analyse des principaux aspects liés à la problématique des sédiments du secteur 103 seront aussi bientôt disponibles

**RESTAURATION DES CELLULES 1 ET 3**  
**DES BAIES DU SECTEUR 103**  
**DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**« CORRIGER HIER POUR PRÉSERVER DEMAIN »**

**VOTRE AVIS EST IMPORTANT - SI VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES,  
S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS :**

Dessau-Soprin inc.  
1441, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 500  
Montréal (Québec)  
H3G 1T7

Benoit Allen, chef d'équipe  
Gestion des sédiments  
Tél. : (514) 281-1033 poste 2676  
Tél. : (514) 875-2666  
Courriel : [benoit.allen@dessausoprin.com](mailto:benoit.allen@dessausoprin.com)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 1 de 9

Date 02-11-12

Nom du projet : Restauration des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal

Nom du client :  
**GROUPE DE RESTAURATION**

- Administration portuaire de Montréal
- Noranda – Affinerie CCR
- Pétrolière Impériale
- Produits Shell Canada

Objet : Impacts étudiés, questions et commentaires de l'assemblée

Heure : 19 h à 22 h

Lieu : Centre récréatif Édouard-Rivet, 11111 rue Notre-Dame Est, Montréal

Présences : Mesdames et messieurs :  
  
Représentants de Dessau-Soprin, du Groupe de restauration et du Groupe consultatif, ainsi que le public intéressé (environ 90 personnes au total incluant une quarantaine d'étudiants du cours « Environnement et perspective interdisciplinaire » de l'UQAM)

Distribution : À toutes les personnes intéressées

Émis par : Sylvie Côté  
Chargée de projets – Études environnementales  
Environnement et Développement durable  
Le 18 novembre 2002



Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 2 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

**1. BUT DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE**

La séance d'information publique du 12 novembre s'est tenue dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet « Restauration des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal » qui est en cours de réalisation. C'est la deuxième séance d'information publique tenue à cette étape du projet. La première a eu lieu le 17 juin 2002.

La deuxième séance d'information publique avait pour but de :

1. Présenter le projet
2. Présenter les impacts étudiés et répondre aux préoccupations liées au projet proposé
3. Recueillir des commentaires additionnels pour bonifier le projet et l'étude d'impact

**2. RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION**

Le bulletin d'information remis aux personnes présentes lors de la séance d'information publique est joint en annexe de ce procès-verbal.

Les principaux éléments abordés dans les diapositives sont :

1. Rappel du contexte
2. Travaux projetés
3. Impacts étudiés
4. Suivi environnemental
5. Processus d'échanges avec le public

André Bougie, spécialiste en communication, et Benoit Allen, responsable du projet de restauration chez Dessau-Soprin ont tour à tour fait la présentation.

**3. QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Pour la période des questions et commentaires, se sont joints à André Bougie et Benoit Allen, les spécialistes suivants : Luc Arguin, spécialiste des odeurs, Joris Brun-Berthet, spécialiste du bruit, Sylvie Côté, spécialiste des études d'impact et Stéphane Poirier, spécialiste en géophysique et responsable de la qualité de l'air et de l'eau.

Projet n°  
 450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 3 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

Q.1 Un participant salue la réalisation du projet. C'est le premier projet de décontamination de grande envergure. Toutefois, ne serait-il pas possible d'ajouter 2 M \$ au budget afin de décontaminer également la cellule 2 pour que la décontamination des baies soit plus complète, ou au moins décontaminer les endroits les plus contaminés ?

R.1 *Aucune entreprise ne s'est manifestée pour contribuer à la restauration de la cellule 2. De plus, le montant estimé pour décontaminer la cellule 2 s'élève à 1,8 M \$. Ce montant s'ajoute à celui de 1,43 M \$ qui manque pour compléter le financement du projet de restauration des cellules 1 et 3. La cellule 2 ne renferme qu'environ 4 % de la contamination ce qui est très peu si on compare avec ce qui sera retiré des cellules 1 et 3.*

Q.2 Dans une perspective de développement durable, comment justifier le recours à des lieux d'enfouissement à sécurité maximale dont la durée de vie n'est que de 50 ans ?

Q.2 *Les lieux d'enfouissement à sécurité maximale présentent des risques minimes pour la qualité de l'environnement. Il y a un suivi du lixiviat produit et des puits d'observation périphériques même après la fermeture des sites et le ministère de l'Environnement du Québec impose des mesures correctives dans les cas de défaillances. Un dépôt en fidéicommiss assure les fonds nécessaires à la réalisation de ces mesures. La nouvelle génération de lieux d'enfouissement à sécurité maximale est très bien conçue. Ils sont constitués de plusieurs membranes imperméables, d'un système de détection de fuites, d'un système de collecte et de traitement du lixiviat, etc. Les matières contaminées sont ainsi encapsulées et l'eau présente est bien gérée. Si on se réfère à une durée de vie de 50 ans environ, c'est en regard de la garantie que les fabricants de membranes offrent à leurs clients. La conception actuelle et le mode de gestion de ces lieux peuvent aisément doubler la durée de vie estimée.*

Q.3 Est-ce bien 75 % des sédiments qui seront éliminés dans un lieu d'enfouissement à sécurité maximale ?

R.3 *Non, c'est environ 50 % de la quantité draguée.*

Q.4 Ce projet est annoncé depuis huit ans dans l'est de Montréal, toutefois la nécessité de le réaliser n'empêche pas de bien le réaliser. Qui sera l'entrepreneur qui réalisera les travaux ? Est-ce que c'est Dessau-Soprin ?

R.4 *Dessau-Soprin a eu pour mandat d'élaborer les scénarios de restauration, de réaliser l'étude d'impact sur l'environnement ainsi que les plans et devis pour l'appel d'offres aux entrepreneurs, et de confectionner la grille d'évaluation des entrepreneurs.*



Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 4 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

Q.5 Est-ce que Dessau-Soprin va gérer le chantier ?

R.5 *On ne sait pas, mais il y aura un consultant pour surveiller les travaux. De plus, des mesures de suivi au niveau de l'environnement seront incluses au contrat de l'entrepreneur.*

Q.6 Y aura-t-il un comité de suivi du projet ? Il ne serait pas souhaitable que le promoteur attende que celui-ci soit imposé par décret ou que les citoyens doivent avoir recours à la loi d'accès à l'information.

R.6 *C'est un élément qui doit être discuté prochainement entre Dessau-Soprin, le Groupe de restauration et Environnement Canada. L'étude d'impact en cours se penchera sous peu sur les mesures d'atténuation à mettre en œuvre.*

Q.7 Comment le petit volume de sédiments à extraire de la cellule 2 peut représenter environ 25 % du budget du projet ?

R.7 *Le coût estimé pour la cellule 2 est de 1,8 M \$ et le coût total d'un projet qui inclurait la cellule 2 serait de 9,1 M \$, ce qui représente environ 20 %. On retrouve, dans la cellule 2, 4 % de la contamination mais 18 % de la masse de sédiments. Les coûts de dragage sont déterminés au m<sup>3</sup> et les frais associés à la mobilisation et à la démobilisation de l'entrepreneur ne sont pas importants. Il n'y a pas de terrain pour recevoir les sédiments dragués de la cellule 2.*

Q.8 Quel sera le coût des études nécessaires pour restaurer la cellule 2 plus tard ?

R.8 *Ce coût n'a pas été évalué.*

Q.9 Qu'est-ce qu'on entend par cellule « orpheline » ?

R.9 *Elle est ainsi nommée car aucun membre actuel du Groupe de restauration n'accepte de s'en occuper.*

Q.10 Il y a des représentants des gouvernements fédéral et provincial dans la salle, quelqu'un peut-il entreprendre une action pour la restauration de la cellule 2 ?

R.10 *La séance d'information n'a pas pour but d'entreprendre un débat sur la cellule 2, le promoteur désire entendre les questions et commentaires du public sur le projet présenté, soit la restauration des cellules 1 et 3.*

Q.11 Quelles molécules seront émises dans l'air lors de la réalisation du projet et dans quelle proportion ?

Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 5 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

- R.11 *Les hydrocarbures présents dans les sédiments sont des molécules de poids moléculaire élevé, donc peu volatils. En ce qui concerne les BTEX, les taux d'émission seront très faibles. Les gaz émis sont les gaz typiques d'une dégradation anaérobie de substances organiques.*
- Q.12 Est-ce que dans l'étude d'impact chaque molécule sera identifiée et la quantité volatilisée précisée pour chaque cellule ?
- R.12 *L'échantillon de gaz qui a été analysé provenait de la cellule 1 seulement. Toutefois, cet échantillon contenait de deux à trois fois plus de contaminants organiques que la moyenne.*
- Q.13 Le calendrier des travaux prévoit-il une période pour des audiences publiques ?
- R.13 *Non, le calendrier ne présente pas cette période. Ce n'est pas le promoteur du projet qui détermine cette période.*
- Q.14 Est-ce que c'est de l'eau potable qui sera utilisée pour le lavage des camions ?
- R.14 *Oui, à l'aide de jets d'eau sous pression.*
- Q.15 Est-ce que ça nécessite une grande quantité d'eau ?
- R.15 *Non, car l'eau est projetée avec puissance à faible débit et il y aura eu un brossage mécanique (à sec) préalable des camions.*
- Q.16 Y a-t-il un plan d'urgence au cas où il y aurait un accident aux deux intersections avec des voies publiques entraînant un déversement ?
- R.16 *Il est déjà prévu d'équiper les camions d'ailettes anti-éclaboussures et de bâches afin de prévenir d'éventuels débordements en cas de freinage brusque. L'étude d'impact présentera notamment des mesures d'atténuation telles que l'installation de bouchons temporaires sur les regards d'égout.*
- Q.17 Est-ce que des procédés ayant recours à des fluides supercritiques ont été étudiés pour traiter les hydrocarbures présents dans les sédiments ?
- R.17 *Non. Une technologie simple de biorestauration et éprouvée chez la Pétrolière Impériale sur plus de 500 000 tonnes de sols contaminés aux hydrocarbures a été retenue pour la cellule 1.*
- Q.18 Pendant combien de temps les rideaux de confinement seront-ils en place ?

Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 6 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

- R.18 *Les rideaux seront en place tant et aussi longtemps qu'il y aura de la turbidité dans l'espace confiné au-delà des teneurs normales. Les opérations de dragage seront arrêtées si les conditions météorologiques sont défavorables (p.ex. tempête).*
- Q.19 La distribution géographique des odeurs qui a été montrée, s'applique à quelle température, vitesse de vent et taux d'humidité ?
- R.19 *Le modèle utilisé est un modèle numérique de l'Environmental Protection Agency (EPA) des Etats-Unis. Il y a six paramètres qui servent de données d'entrée à l'équation de dispersion. Et ces données proviennent d'un fichier qui fait la synthèse des données météorologiques typiques d'une année à Montréal. Les concentrations qui sont illustrées sur la figure représentent un maximum sur une base horaire.*
- Q.20 Par temps de canicule ou de vent fort, quel sera l'impact sur la santé ?
- R.20 *Il n'y a pas de spécialiste de la santé présent dans l'équipe ce soir. Toutefois, les conditions extrêmes (pire cas) sont prises en compte par le modèle. La représentation montrée est celle du percentile 99 qui enlève les extrêmes mais illustre quant même ce qui se passe 99 % du temps.*
- Q.21 Qu'est-ce qui sera fait si lors de la réalisation on se rend compte que les conditions sont différentes et ce dans un contexte de budget limité ?
- R.21 *Les mesures d'atténuation et de suivi prévues permettront de corriger le tir.*
- Q.22 Est-ce que c'est l'entrepreneur qui sera responsable du suivi environnemental ?
- R.22 *L'entrepreneur sera responsable d'appliquer certaines mesures de suivi mais un consultant le surveillera et assurera l'application de l'ensemble des mesures de suivi environnemental.*
- Q.23 Est-ce que les effluents atmosphériques sont toxiques ?
- R.23 *Il n'y a pas eu d'étude spécifique sur la toxicité des effluents car les concentrations prévues sont très en deçà des normes d'émission de la Ville de Montréal.*
- Q.24 Est-ce que le niveau de bruit ambiant représente une moyenne ou une mesure spécifique ?

Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 7 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

R.24 *La méthodologie appliquée a été la suivante : le niveau de bruit a été mesuré en dehors des heures de pointe, entre 9 h et 15 h, le jour, l'été, avec une météo contrôlée (vent faible inférieur à 20 km/h, etc.). Les mesures ont duré 20 minutes et ont été reproduites plusieurs fois. Au moment du suivi des travaux, les mesures dureront 1 heure. En ce qui concerne le niveau de bruit estimé durant les travaux, c'est le pire cas qui a été évalué.*

Q.25 Est-ce que l'impact sur la qualité de l'air des émissions des équipements lourds a été évaluée ?

R.25 *Non.*

Q.26 Comment se fait-il qu'il s'écoule un an avant le début des travaux ?

R.26 *Plusieurs mois sont nécessaires pour obtenir toutes les autorisations nécessaires, réaliser les plans et devis et construire les infrastructures avant de débiter les opérations de dragage comme telles.*

Q.27 Est-ce que les impacts sur la qualité de l'air tiennent compte de la mise en opération de l'usine d'Interquisa Canada ?

R.27 *Non. Les émissions évaluées sont celles du projet de restauration uniquement.*

Q.28 Y a-t-il une méthode d'évaluation de l'importance des impacts ? Les impacts cumulatifs seront-ils étudiés ?

R.28 *Oui. Cette évaluation n'a pas été présentée ce soir car elle est un peu difficile à saisir pour ceux qui ne sont pas familiers avec les études d'impact. On a préféré présenter les résultats bruts des études sectorielles afin que les gens s'y retrouvent plus facilement. Toutefois, le rapport d'étude d'impact présente la méthodologie employée (et qui prend en considération la valeur environnementale de l'élément, le degré de perturbation, la durée de l'impact et l'étendue de l'impact) pour déterminer l'importance des impacts. Également les impacts cumulatifs seront étudiés.*

Q.29 Pour aider à évaluer les impacts cumulatifs, la Régie régionale de la santé a réalisé une étude sur la qualité de l'air et la synergie des polluants dans l'est de Montréal. Est-ce que cette étude est connue ?

R.29 *Non. Nous la consulterons.*

Q.30 Y aura-t-il une présentation du projet aux conseillers de l'arrondissement RDP/PAT/ME ? Quand toute l'information sera-t-elle disponible ?

Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 8 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

R.30 *Le promoteur décidera quant à la présentation du projet aux conseillers. L'étude d'impact sera remise en version préliminaire au promoteur à la fin du mois de novembre 2002. Elle devrait être déposée en version finale en février 2003 au ministère de l'Environnement du Québec. Le document sera rendu public lorsque le ministère aura jugé l'étude recevable et que le BAPE entreprendra sa période d'information. Toutefois, un compte rendu de la soirée sera disponible d'ici deux semaines. Ceux qui laisseront leurs coordonnées pourront en recevoir une copie.*

Marc Garon, président du Comité ZIP Jacques-Cartier mentionne que de la documentation recueillie par le comité est disponible pour information.

Q.31 Le projet de restauration est un projet intéressant. Toutefois, qu'en adviendra-t-il s'il n'y a pas d'autres partenaires pour boucler le budget ?

R.31 *Caroll Bélanger d'Environnement Canada revient sur la question de la non-restauration de la cellule 2. Ainsi le présent projet a été élaboré sur une base de partenariat sans laquelle le financement n'aurait pas été possible. Un projet réaliste a donc pu être élaboré. Environnement Canada n'a pas cherché à identifier des responsables, ce qui est très différent d'une approche légale. Dans le cadre du protocole d'entente, il y a un engagement financier d'une valeur de 3,5 M \$ de trois des quatre partenaires et une contribution matérielle de Pétrolière Impériale qui a été estimée à 2,37 M \$. Le projet global est évalué à 7,3 M \$ et il manque toujours 1,43 M \$. Environnement Canada s'est engagé dans le protocole d'entente à poursuivre la recherche d'un autre partenaire, en l'occurrence Gulf Canada, sans toutefois donner de garantie de succès. Ainsi, depuis un an et demi, Gulf Oil (Conoco/Phillips) est sollicité. Le calendrier de réalisation prévoit le dragage des sédiments pour le printemps 2004, il reste donc quelques mois pour continuer de tenter de combler le manque à gagner.*

Q.32 Comment est réalisée la cartographie des sédiments contaminés ? S'il y a de l'imprécision, celle-ci a-t-elle un impact sur le budget ?

R.32 *L'étude réalisée en 1994 par Géophysique GPR International s'est faite sur la base d'un maillage de 5 m X 5 m. À cela, on a ajouté 1 cm de dépôt par année et 15 cm de surdragage. Avec cette estimation, nous sommes très confiants que le volume estimé est conservateur. De plus, une contingence de 10 % a été ajoutée au budget pour tenir compte des imprévus.*

Q.33 Comment sera hiverné le site ?



Projet n°  
450897

Séance d'information publique du 12 novembre 2002

Page 9 de 9

Date 02-11-12

Article n°

Description

R.33 *La période de dragage ne durera que trois mois et sera réalisée au printemps. En ce qui concerne l'entreposage et le séchage, les cycles de gel/dégel accélèrent la déshydratation. Quant au traitement biologique, il est efficace jusqu'à la fin de l'automne à cause de l'inertie du procédé.*

#### **4. CLÔTURE DE LA SÉANCE D'INFORMATION ET REMERCIEMENTS**

Claire Vanier, ex-coordonnatrice du Comité ZIP Jacques-Cartier, remercie le Groupe de restauration pour l'information transmise.

Laurent Lepage de la Chaire sur les écosystèmes urbains (ISE/UQAM), remercie de l'accueil fait aux étudiants du cours « Environnement et perspective interdisciplinaire ».